



## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

*Trente-cinquième session*  
*Rome, Italie, 2-7 juillet 2012*

**RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION DU  
COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX**  
**Paris, France, 2-6 avril 2012**

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions.....	page iii
Rapport de la vingt-septième session du Comité du Codex sur les principes généraux.....	page 1
Résumé de l'état d'avancement des travaux.....	page 13

### Paragrophes

Introduction.....	1-3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) .....	4-7
Questions soumises au Comité (Point 2 de l'ordre du jour).....	8-9
Normes maintenues à l'étape 8 (Point 3 de l'ordre du jour).....	10-32
Dispositif pour l'examen des déclarations d'incidences économiques (Point 4 de l'ordre du jour ) .....	32-43
Examen des politiques d'analyse des risques des comités du Codex (Point 5 de l'ordre du jour) .....	44-52
Mandat du Comité (Point 6 de l'ordre du jour) .....	53-60
Élaboration de normes conjointes Codex/OIE (Point 7 de l'ordre du jour) .....	61-71
Distribution des documents et longueur et contenu des rapports (Point 8 de l'ordre du jour) .....	72-85
Autres questions et travaux futurs (Point 9 de l'ordre du jour) .....	86-106
Représentation du bureau de la Commission du Codex Alimentarius aux autres sessions du Codex que celles du Comité exécutif et de la Commission (Point 9a de l'ordre du jour).....	86-93
Définition des contaminants (Point 9b de l'ordre du jour) .....	94-99
Mise à disposition de documents d'information (Point 9c de l'ordre du jour) .....	100-104
Coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits (Point 9d de l'ordre du jour) .....	105-106
Date et lieu de la prochaine session (Point 10 de l'ordre du jour ) .....	107

Annexe I : Liste des participants.....	page 14
--	---------

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

### Questions pour adoption par la Commission :

Le Comité est convenu de transmettre les textes suivants à la Commission pour adoption :

- les *Dispositions relatives à l'utilisation des méthodes brevetées dans les normes Codex* élaborées par le CCMAS (par. 9) ;
- la version révisée des *Principes et procédures d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire à la Commission du Codex Alimentarius* présentée par le CCFH (par. 48) ;
- les Principes d'analyse des risques distincts appliqués par le CCFA et le CCCF (par. 49) ;
- la définition révisée des contaminants proposée par le CCCF (par. 99) ;

### Questions intéressant la Commission :

- Le Comité est convenu de tenir une session de travail modérée sur les questions liées aux normes maintenues à l'étape 8 (par. 19).
- Le Comité est convenu d'examiner plus en détail les points suivants à sa prochaine session : les questions liées aux déclarations d'incidences économiques (par. 43) ; la coopération entre le Codex et l'OIE (par. 71) ; la révision de son mandat après examen du document de travail sur les déclarations d'incidences économiques (par. 60).
- Le Comité examinera les nouveaux points suivants à sa prochaine session : représentation du Bureau de la Commission du Codex Alimentarius aux autres sessions du Codex que celles du Comité exécutif et de la Commission (par. 93) ; mise à disposition de documents d'information ; et coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits (par. 106).

## INTRODUCTION

1. La vingt-septième session du Comité du Codex sur les principes généraux s'est tenue à Paris, France, du 2 au 6 avril 2012, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République française. Le Professeur Michel Thibier (France) a présidé la session, en présence de 170 délégués représentant 64 pays membres, une organisation membre (Union européenne) et 12 organisations internationales. La liste complète des participants, y compris le Secrétariat, est jointe à l'Annexe I.

2. M. Patrick Dehaumont, Directeur général de l'alimentation au sein du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement français. M. Dehaumont a rappelé que la France a toujours marqué son attachement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius, qui visent à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire mondial. Il a souligné que l'analyse des risques est le principe fondateur de l'élaboration des normes de sécurité sanitaire des aliments : après l'évaluation des risques, l'étape de gestion des risques assurée par les Comités et la Commission doit prendre en compte les « autres facteurs légitimes » et notamment les préoccupations des consommateurs, celles-ci ne pouvant être ignorées. De plus, il a précisé que les procédures actuelles d'élaboration des normes et leur adoption par consensus garantissent leur légitimité et leur appropriation ultérieure. Enfin, il a ajouté que, pour assurer une approche intégrée de la « fourche à la fourchette », il est souhaitable que le Codex Alimentarius et l'OIE travaillent conjointement à l'élaboration de certaines normes d'intérêt commun. M. Dehaumont a souhaité aux délégués la pleine réussite de leurs discussions.

### Répartition des compétences

3. Le Comité a noté la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États Membres, conformément au paragraphe 5 de l'article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document de séance/CRD 1.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

4. Le Comité est convenu d'examiner toutes les questions relatives à l'analyse des risques soumises par le CCFH (CX/GP 12/27/2), le CCFA (CX/GP 12/27/2-Add.1) et le CCCF (document de séance/CRD 18) sous le Point 5b de l'ordre du jour.

5. Le Comité est convenu d'examiner les questions suivantes sous le Point 9 de l'ordre du jour (Autres questions) : représentation du Bureau de la Commission du Codex Alimentarius aux autres sessions du Codex que celles du Comité exécutif et de la Commission (question proposée par le Canada dans le document de séance/CRD 11) ; coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits (question proposée par la Norvège dans le document de séance/CRD 5) ; projet de définition révisée des « contaminants » (question soumise par le CCCF dans le document de séance/CRD 18) ; et moyens de diffusion des documents d'information et autres documents similaires dans le système du Codex (question soumise par le CCCF dans le document de séance/CRD 18).

6. Le Comité a noté que le document CX/GP 12/27/9 sur la distribution des documents et la longueur et le contenu des rapports n'avait pas été élaboré. Il est convenu d'examiner sous le Point 8 de l'ordre du jour le résultat des discussions qui se sont tenues sur cette question au sein du CCLAC et du CCNEA, telles que reflétées dans le document CX/GP 12/27/2.

7. Avec les modifications susmentionnées, le Comité est convenu d'adopter l'ordre du jour provisoire présenté dans le document CX/GP 12/27/1 comme ordre du jour de la session.

### QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

8. Le Comité a noté que plusieurs questions lui étaient soumises pour information ou seraient examinées plus en détail aux points correspondants de l'ordre du jour.

### Dispositions relatives à l'utilisation des méthodes brevetées dans les normes Codex

9. Le Comité a approuvé le texte proposé par le CCMAS pour insertion dans le Manuel de procédure.

---

<sup>1</sup> CX/GP 12/27/1.

<sup>2</sup> CX/GP 12/27/2, CX/GP 12/27/2-Add.1.

**NORMES MAINTENUES À L'ÉTAPE 8 (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>3</sup>**

10. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa dernière session d'établir un groupe de travail électronique, co-présidé par les Pays-Bas et le Canada, afin d'examiner les questions relatives aux normes maintenues à l'étape 8 et de proposer des recommandations pour examen à sa vingt-septième session. Rappelant que la prise en compte des autres facteurs légitimes ne faisait pas partie du mandat du groupe de travail, les délégations des Pays-Bas et du Canada ont expliqué que les raisons du maintien des normes à l'étape 8 avaient été analysées et ont mis en lumière les recommandations soumises à l'examen du Comité.

11. Le Comité a remercié le Canada, les Pays-Bas et le groupe de travail pour leurs excellents travaux et a examiné les recommandations figurant dans le document de travail comme indiqué ci-dessous.

**Recommandation 1**

12. De nombreuses délégations ont estimé que les procédures du Codex fonctionnaient bien et qu'il n'était pas nécessaire de les modifier, car il n'existait à l'heure actuelle que deux normes maintenues à l'étape 8 en raison d'une absence de consensus, tandis que les autres normes n'avaient été maintenues à l'étape 8 que pour une courte durée et dans un but précis, et qu'elles avaient ensuite été adoptées par consensus. Le Comité est donc convenu qu'il n'était nullement nécessaire de modifier la Procédure d'élaboration et a poursuivi le débat pour déterminer la manière de traiter les questions relatives aux normes maintenues à l'étape 8.

13. Il a été rappelé que les *Lignes directrices destinées aux présidents* prévoyaient la possibilité de recourir à un facilitateur en vue d'obtenir le consensus, mais qu'il n'existait pas de dispositions détaillées sur le processus de facilitation, et le Comité a débattu d'une proposition visant à élaborer des orientations supplémentaires à ce sujet. Le Comité est cependant convenu de se limiter à l'examen des recommandations figurant dans le document de travail lors de la présente session.

14. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des fondements scientifiques dans l'élaboration des normes Codex. Elles ont rappelé que le Manuel de procédure autorise la prise en compte d'autres facteurs à partir du moment où celle-ci n'affecte pas les fondements scientifiques de l'analyse des risques, et que par conséquent l'adoption des normes devait se conformer aux dispositions du Manuel.

15. Une délégation a proposé, lors de l'établissement de la liste des pesticides ou des médicaments vétérinaires destinés à être évalués ou réévalués en priorité par la JMPR ou le JECFA, qu'une priorité moindre soit affectée aux substances interdites dans certains pays membres, en tenant compte des incidences sur la santé publique et l'économie.

16. Certaines délégations ont estimé que les discussions devraient se concentrer sur les véritables raisons empêchant l'obtention d'un consensus pour avancer les normes maintenues à l'étape 8, car les procédures ne sont pas en cause dans ces retards. Elles étaient d'avis qu'une discussion plus ouverte serait davantage possible lors d'un atelier ou d'une réunion modérés qu'au cours d'une session du Comité ou dans le cadre d'un groupe de travail électronique.

17. Une délégation a souligné que le Comité devrait clarifier les questions à traiter lors de la réunion modérée, les résultats attendus, le rôle des facilitateurs et la manière dont la session devrait être organisée. Le Comité a noté que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait tenu une session modérée et que des enseignements utiles pouvaient être tirés de cette expérience.

18. Une autre délégation a fait observer que les succès obtenus dans différents comités ou groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex devraient également être relevés afin d'en tirer des enseignements sur la manière de traiter les questions difficiles, et que le Comité devrait aussi réfléchir à la manière de concilier les opinions divergentes avant que les normes ne parviennent à l'étape 8.

19. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu d'organiser un groupe de discussion modéré dont le mandat serait le suivant :

- Le groupe de discussion se tiendra en anglais, français et espagnol.

---

<sup>3</sup> CX/12/27/3, document de séance/CRD 3 (observations du Kenya), document de séance/CRD 4 (observations du Ghana), document de séance/CRD 6 (observations du Brésil), document de séance/CRD 7 (observations de la Norvège), document de séance/CRD 8 (observations des Philippines), document de séance/CRD 9 (observations du Mali), document de séance/CRD 12 (Costa Rica, Mexique et République dominicaine), document de séance/CRD 14 (observations du Nigéria), document de séance/CRD 15 (observations de la Chine), document de séance/CRD 16 (observations de Consumers International), document de séance/CRD 19 (projet de mandat du groupe de discussion modéré), document de séance/CRD 20 (observations de l'Inde).

- Le groupe de discussion identifiera et analysera les raisons fondamentales du maintien des normes à l'étape 8. L'objectif des débats est de renforcer la prise de conscience et la compréhension de ces questions par les membres.
- Le groupe de discussion rédigera un rapport sommaire des débats, mais ne formulera pas de recommandations spécifiques à l'intention du CCGP.

20. Le Comité est convenu que le groupe de discussion sera présidé par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, qu'il sera modéré par les trois Vice-présidents de la Commission et qu'il sera organisé par les co-présidents et les facilitateurs, y compris en ce qui concerne la préparation des documents à diffuser avant la réunion. Pour favoriser la participation du plus grand nombre de membres, il a été convenu de tenir cette réunion dans le cadre de la trente-sixième session de la Commission (2013). Le Secrétariat a indiqué qu'il ferait le nécessaire pour que l'interprétation soit disponible dans les langues de travail du Comité.

21. Le Comité est également convenu que les travaux entamés par le groupe de discussion sur cette question n'affecteraient pas le déroulement des travaux en cours.

#### **Recommandation 2**

22. Le Comité est convenu qu'il n'était pas nécessaire de fournir aux présidents des orientations supplémentaires dans le Manuel de procédure, mais qu'il était important que les présidents appliquent de manière systématique les dispositions du Manuel. Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'une formation relative à la facilitation et à la mise en œuvre correcte des dispositions du Manuel pourrait être utile. Le Secrétariat a rappelé que des formations en matière de recherche du consensus avaient été organisées à plusieurs reprises à l'occasion de la Commission et qu'un atelier d'une journée se tiendrait à la prochaine session de la Commission en 2012.

23. Quelques délégations ont souligné l'importance que revêt l'évaluation des présidents et il a été rappelé que le formulaire d'enquête de satisfaction distribué à l'issue de chaque session permettait aux membres des comités d'évaluer les présidents après chaque session.

#### **Recommandation 3**

24. Plusieurs délégations ont reconnu qu'il était utile d'identifier les obstacles potentiels dès que les travaux étaient entrepris, mais sont convenues qu'il n'était pas nécessaire d'amender à cette fin les procédures actuelles, y compris celles relatives à l'examen critique.

#### **Recommandation 4**

25. Quelques délégations ont appuyé l'utilisation par d'autres comités des « formulaires d'expression des préoccupations » employés par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR). Le représentant de l'OMS a précisé que le formulaire utilisé par le CCPR était destiné à permettre aux membres de soumettre à la JMPR des questions spécifiques liées à l'évaluation scientifique des risques, comme la DJA ou la dose de référence aiguë.

26. Quelques délégations ont indiqué que le modèle actuel pourrait être adapté à d'autres problèmes touchant à la sécurité sanitaire des aliments pour couvrir les questions liées aux avis scientifiques ou être étendu à d'autres comités du Codex. Une délégation a fait observer que si l'utilisation de ce formulaire devait être généralisée pour répondre à d'autres objectifs, il convenait avant tout de préciser qui serait chargé d'analyser ce document. Une autre délégation a estimé que le formulaire d'expression des préoccupations devrait être examiné au sein de comités disposant d'une expérience comparable à celle du CCPR, comme le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires, plutôt qu'au sein du CCGP.

27. En réponse à une question sur les implications juridiques de l'emploi d'un tel formulaire, il a été noté qu'il ne s'agissait que d'une procédure interne destinée à améliorer le processus d'établissement des normes au sein du Codex en cas d'opinions divergentes sur le résultat de l'évaluation scientifique des risques.

28. Quelques délégations ont fait remarquer qu'en plus du formulaire d'expression des préoccupations employé par le CCPR, les bonnes pratiques mises en œuvre par différents comités devraient être partagées entre les comités afin d'améliorer le processus dans son ensemble. Le Secrétariat a rappelé qu'une analyse des bonnes pratiques avait été conduite au titre de l'activité 3.4 du Plan stratégique *Analyser les approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étapes du Codex* et avait été incluse dans l'étude sur la rapidité du processus d'établissement des normes du Codex présentée à la soixante-cinquième session du Comité exécutif du Codex (juin 2010). Toutes les approches de la gestion des travaux avaient été examinées en détail, y compris le formulaire d'expression des préoccupations du CCPR. Le Comité exécutif avait recommandé aux comités d'envisager l'adoption des bonnes pratiques identifiées dans le rapport, conformément à l'activité 3.5 du Plan stratégique : *Adopter des approches dont on sait qu'elles facilitent l'avancement des textes dans la procédure par étapes du Codex au niveau des*

organes subsidiaires qui n'utilisent pas actuellement ces approches (ALINORM 10/33/3A, paragraphes 66 à 114).

29. Le Comité a pris note de cette recommandation et est convenu de demander aux comités concernés, y compris au CCRVDF, leur avis quant à la pertinence de l'utilisation de formulaires d'expression des préoccupations.

#### **Recommandation 5**

30. Plusieurs délégations ont fait valoir que, pour introduire une certaine souplesse, la Commission devrait avoir la possibilité de maintenir des normes à l'étape 8 lorsqu'un projet nécessitait des travaux complémentaires de la part du comité concerné, en particulier lorsqu'une petite partie du texte seulement était renvoyée dans un but précis et que l'ensemble de la norme n'avait pas à être remanié. Le Comité a pris note d'une proposition visant à indiquer que « la Commission peut également décider de maintenir le projet à l'étape 8 dès lors qu'il existe une justification scientifique », mais il a reconnu que les normes pouvaient être maintenues à l'étape 8 pour d'autres raisons et pas uniquement en cas de problèmes de sécurité sanitaire des aliments. Le Comité est donc convenu de ne pas amender la Procédure d'élaboration à cet égard.

#### **Recommandation 6**

31. Le Comité est convenu que l'adoption de normes à l'échelon régional n'était pas une solution satisfaisante puisque les normes de sécurité sanitaire des aliments devraient être définies à l'échelle mondiale.

#### **Recommandation 7**

32. Quelques délégations ont estimé qu'aucune durée maximale ne devrait être fixée concernant le maintien des normes à l'étape 8 car il était essentiel de tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus. La délégation du Brésil a soutenu la recommandation ainsi qu'un examen plus approfondi des modalités de vote prévues par le Règlement intérieur. Le Comité est convenu de conserver le Règlement intérieur inchangé pour ce qui concerne les modalités de vote.

### **DISPOSITIF POUR L'EXAMEN DES DÉCLARATIONS D'INCIDENCES ÉCONOMIQUES (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>4</sup>**

33. Le Comité a rappelé qu'il avait étudié, à sa dernière session, des propositions d'amendements à son mandat et était convenu d'inclure trois points à ce mandat (voir ALINORM 10/33/33, Annexe IV, ainsi que le point 6 de l'ordre du jour). En l'absence de consensus sur l'ajout dans le mandat d'un paragraphe sur l'élaboration d'un dispositif pour l'examen des déclarations d'incidences économiques, celui-ci a été maintenu entre crochets.

34. Le Comité était convenu que, quelle que soit la décision sur l'ajout du paragraphe à son mandat, la conduite de travaux dans ce domaine serait envisagée par un groupe de travail électronique ayant pour mandat de définir un dispositif pour l'examen des déclarations d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certains projets de normes ou certaines de leurs dispositions, ainsi qu'un modèle ou un format harmonisé pour la présentation de ces déclarations.

35. La délégation de la Malaisie, en charge de la présidence de ce groupe de travail, a présenté le déroulement des travaux et les résultats obtenus et a précisé que les avis des membres pouvaient être regroupés autour de trois positions, comme indiqué dans le document de séance/CRD 17. (1) L'actuelle procédure par étapes prévoit des dispositions permettant de répondre aux préoccupations en matière d'incidences économiques, mais ne contient pas de procédure claire. Un dispositif et un modèle faciliteraient la présentation de ces déclarations par les membres tout en garantissant que celles-ci soient présentées et évaluées de manière uniforme et transparente. Le modèle devrait permettre de présenter les informations principales de manière uniforme tout en offrant la souplesse nécessaire pour fournir des informations complémentaires. (2) Le Manuel de procédure contient déjà des dispositions en la matière, il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau dispositif spécifique. Un tel dispositif pourrait imposer un fardeau supplémentaire aux pays en développement tenus de fournir les informations et aux personnes chargées de leur examen ; de plus, un modèle serait susceptible de limiter la souplesse dont bénéficient les membres. Les dispositions actuelles du Manuel de procédure pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés offrent aux membres des possibilités suffisantes pour exprimer leurs préoccupations liées aux éventuelles incidences économiques d'une norme particulière. Les *Lignes directrices destinées aux*

---

<sup>4</sup> CX/GP 12/27/4, document de séance/CRD 2 (Annexe au rapport du groupe de travail électronique), document de séance/CRD 4 (Ghana), document de séance/CRD 8 (Philippines), document de séance/CRD 9 (Mali), document de séance/CRD 14 (Nigéria) et document de séance/CRD 17 (Malaisie).

*présidents de Comités du Codex ou de groupes intergouvernementaux spéciaux* du Manuel de procédure mentionnent également la question des intérêts économiques. Aucune orientation supplémentaire sur cette question n'est requise. (3) Le CCGP pourrait rappeler aux autres comités l'importance de prendre en compte les incidences économiques potentielles des projets de normes lorsque des membres du Codex soulèvent de telles questions. Il pourrait être utile de définir des orientations générales à l'intention des membres du Codex concernant les éléments à prendre en compte pour rédiger des observations relatives aux incidences de projets de normes du Codex sur leurs intérêts économiques.

36. Sur le fondement des échanges tenus au sein du groupe de travail, et reconnaissant que la participation des membres avait été limitée, la délégation de la Malaisie a soumis trois options au Comité : (a) poursuivre les travaux visant à établir un dispositif et un modèle pour l'examen des déclarations d'incidences économiques ; (b) mettre un terme à ces travaux ; ou (c) élaborer des orientations supplémentaires à l'usage des présidents concernant l'importance de prendre en compte les incidences économiques potentielles des projets de normes lorsque des membres du Codex soulèvent de telles questions. La délégation a proposé d'inclure un texte spécifique dans les *Lignes directrices destinées aux présidents* afin de garantir que les questions liées aux incidences économiques soient traitées au sein des comités concernés aux étapes 4 et 7 de la procédure.

37. Le Comité a remercié la Malaisie et le groupe de travail pour leurs travaux sur cette question. Durant le débat général sur l'utilité pour le Comité de poursuivre les travaux sur l'établissement d'un dispositif et d'un modèle pour l'examen des déclarations d'incidences économiques, les délégations ont exprimé des avis correspondant aux points (1) à (3) précités.

38. Une délégation était d'avis que le groupe de travail n'avait pas rempli son mandat, car certains participants n'étaient pas suffisamment impliqués dans sa réalisation. Une délégation a suggéré qu'il pourrait être utile d'examiner les incidences économiques bien plus en amont de la procédure d'élaboration.

39. Le Comité a examiné de manière approfondie la proposition de la Malaisie énoncée au Point (c) (voir document de séance/CRD 17). Plusieurs délégations ont appuyé la proposition présentée en l'état, tandis que d'autres étaient favorables sur le principe mais sans approuver le texte en lui-même ou l'emplacement proposé pour son insertion. Finalement, le Comité a conclu que le texte proposé par la Malaisie n'ajoutait pas suffisamment d'éléments nouveaux aux orientations déjà contenues dans les *Lignes directrices destinées aux présidents*.

40. Lors des débats concernant la manière de progresser sur cette question, plusieurs délégations ont souligné que l'examen des incidences économiques constituait un aspect important de la procédure d'élaboration des normes au sein du Codex et qu'il revêtait une importance particulière pour les pays en développement. Ces derniers ont estimé que les dispositions du Manuel de procédure étaient insuffisamment appliquées en la matière. D'autres délégations ont indiqué que la procédure du Codex fonctionnait bien et que les incidences économiques étaient prises en compte aux étapes pertinentes de la procédure d'élaboration des normes (étapes 5 et 8). Les travaux relatifs à l'huile d'olive et au manioc amer ont été cités en exemple.

41. Plusieurs délégations ont estimé qu'il serait utile de clarifier le processus de présentation et d'analyse des déclarations d'incidences économiques et que la manière dont d'autres organisations internationales traitent cette question pourrait, par exemple, être étudiée. Il a également été souligné qu'il convenait, dans le cadre de l'examen des incidences économiques des normes de sécurité sanitaire des aliments, de tenir compte non seulement des incidences sur le commerce, mais aussi de l'importance des bénéfices en termes de santé publique.

42. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu qu'il était prématuré de proposer des amendements au Manuel de procédure à ce stade ou un modèle harmonisé pour la transmission des déclarations d'incidences économiques.

43. Le Comité a accepté la proposition de l'Australie visant à poursuivre les discussions lors de la prochaine session en s'appuyant sur un document de travail qui sera préparé conjointement par la Malaisie et l'Australie. Ce document mettra l'accent sur les aspects pratiques et expliquera la manière dont les comités pourraient envisager un juste équilibre entre les incidences économiques des normes et les questions de sécurité sanitaire des aliments ou d'autres aspects. Ce document présentera l'expérience des comités du Codex en la matière et montrera comment ceux-ci ont traité cette question ; il déterminera également le besoin d'élaborer des dispositions supplémentaires au sein du Codex sur le sujet.



**EXAMEN DES POLITIQUES D'ANALYSE DES RISQUES DES COMITÉS DU CODEX (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>5</sup>****Définition du terme « danger » (Point 5a de l'ordre du jour)**

44. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session, l'observateur du CRN avait souligné que la définition du terme « danger » dans le Manuel de procédure, qui faisait référence à un « agent », différait des définitions utilisées dans les documents scientifiques faisant autorité sur l'évaluation des risques associés aux éléments nutritifs, qui faisaient référence à un « effet ». L'observateur du CRN a donc proposé l'ajout d'une note de bas de page à la définition du terme « danger » dans le Manuel de procédure. Le Comité avait décidé de transmettre la proposition aux comités compétents pour avis.

45. Les réponses fournies par le CCNFSDU, le CCFH, le CCFA, le CCCF, le CCPR et le CCRVDF indiquant de manière unanime qu'il n'était pas nécessaire d'amender la définition du terme « danger », le Comité a décidé de clore le débat sur cette question.

**État d'avancement de l'examen des principes d'analyse des risques (Point 5b de l'ordre du jour)**

46. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa dernière session que les politiques d'analyse des risques élaborées par les comités du Codex étaient cohérentes, en règle générale, avec les *Principes de travail pour l'analyse des risques*, conformément au mandat donné au Comité au titre de l'activité 2.1. Le Comité était également convenu de transmettre aux comités concernés les éléments présentés dans la lettre circulaire CL 2010/1-GP pour examen et révision de leurs politiques d'analyse des risques, marquant ainsi le début de l'activité 2.2 du Plan stratégique.

47. Le Comité a noté que le CCNFSDU était convenu qu'il n'était pas nécessaire d'amender ses Principes, considérant qu'ils avaient été adoptés par la Commission en 2009 et qu'il serait pour le moment prématuré de les réviser.

48. Le Comité a approuvé la version révisée des Principes d'analyse des risques pour le CCFH et a noté que le CCFH avait au départ élaboré des Principes d'analyse des risques ainsi qu'une Annexe dans lequel il avait rassemblé certains aspects relatifs aux procédures et à l'établissement des priorités. Le Comité a revu ses Principes et a intégré dans le document principal plusieurs éléments provenant de l'Annexe.

49. Le Comité a adopté les deux documents séparés présentant les principes d'analyse des risques destinés à être appliqués par le CCFA et le CCCF et a décidé que l'expression « comme approuvées par la Commission » devait être maintenu dans le paragraphe 1 des deux textes aux fins de cohérence.

50. Le Comité a noté que le CCFA était convenu que les amendements proposés pour inclure l'alimentation animale n'étaient pas pertinents pour ses travaux et que le CCCF avait inclus les aliments pour animaux dans ses principes.

51. Le Comité a également noté que le CCCF avait proposé de modifier la définition du terme « contaminant » et transmis la version amendée au CCGP pour approbation. Le débat dont ce point a fait l'objet est présenté au titre du Point 9 de l'ordre du jour.

52. Le Comité a noté que le CCPR et le CCRVDF procédaient actuellement à la révision de leurs principes d'analyse des risques et que ce réexamen portait notamment sur l'applicabilité des principes à l'alimentation animale et sur la cohérence de ces textes avec les *Principes de travail pour l'analyse des risques*.

**MANDAT DU COMITÉ (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

53. Le Comité a rappelé l'introduction faite au titre du Point 4 de l'ordre du jour (voir paragraphe 33). Le mandat révisé avec le paragraphe sur les déclarations d'incidences économiques resté entre crochets avait été diffusé pour observations dans la lettre circulaire CL 2010/11-GP.

54. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la suppression du texte entre crochets. Elles ont fait valoir que le mandat devait être aussi clair que possible et avoir une portée générale pour permettre au Comité d'examiner toute question de procédure. La mention de travaux spécifiques trouvait davantage sa place dans un programme de travail, et l'insertion d'une telle mention dans le mandat risquait de générer une certaine confusion quant aux priorités de travail du Comité. Il a également été souligné que la question des incidences économiques était déjà bien prise en compte à différentes étapes de la procédure du Codex.

<sup>5</sup> CX/GP 12/27/2, CX/GP 12/27/2-Add.1, CX/GP 12/27/5, CX/GP 12/27/6, document de séance/CRD 8 (Philippines), document de séance/CRD 9 (Mali), document de séance/CRD 10 (Égypte), document de séance/CRD 13 (République de Corée) et document de séance/CRD 20 (Inde).

<sup>6</sup> CL 2010/11-GP, CX/GP 12/27/7 (Union européenne, Japon et Malaisie), document de séance/CRD 3 (Kenya), document de séance/CRD 4 (Ghana), document de séance/CRD 8 (Philippines), document de séance/CRD 9 (Mali), document de séance/CRD 11 (Égypte) et document de séance/CRD 21 (Malaisie).

55. La délégation du Brésil a proposé de reformuler le paragraphe entre crochets dans des termes plus généraux : « Étudier les incidences économiques dans le contexte de la Commission du Codex Alimentarius en vue d'évaluer les déclarations d'incidences présentées par les membres du Codex ».

56. Le Secrétariat a expliqué que cela impliquerait une modification substantielle du mandat du Comité, qui serait effectivement chargé d'évaluer toute déclaration d'incidences économiques présentée par les gouvernements, alors que son rôle consistait normalement à élaborer des orientations sur des questions de procédure et des problèmes généraux.

57. Plusieurs délégations ont rappelé la décision du Comité, prise au titre du Point 4 de l'ordre du jour, d'élaborer un document de travail sur les mécanismes d'évaluation des déclarations d'incidences économiques. Elles estimaient qu'aucune décision ne devait être prise concernant le passage entre crochets avant l'examen de ce document de travail.

58. La délégation de l'Australie a déclaré que les trois premiers paragraphes du mandat révisé ouvraient au Comité des possibilités illimitées de travail sur des questions de procédure et des problèmes généraux et que l'ajout du passage entre crochets aurait plutôt pour effet de réduire la portée des travaux entrepris sous le Point 4 de l'ordre du jour.

59. La délégation de la Malaisie a proposé de déplacer une partie de la phrase entre crochets vers la première phrase du mandat révisé (document de séance/CRD 21). De nombreuses délégations ont donné leur soutien à cette proposition, tandis que plusieurs autres délégations ont estimé que cela mettrait trop en valeur cet aspect particulier des travaux dans le mandat et pourrait prêter à confusion. Il a également été noté que le texte trouverait davantage sa place dans le troisième paragraphe.

60. Aucune des propositions formulées n'ayant permis de dégager un consensus au sein du Comité, il a été décidé de ne pas modifier le mandat et de poursuivre les débats sur la proposition de révision du mandat qui figure à l'Annexe IV du document ALINORM 10/33/33 à la prochaine session du Comité, lorsque celui-ci disposerait du document de travail élaboré par l'Australie et la Malaisie.

#### **ÉLABORATION DE NORMES CONJOINTES CODEX/OIE (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>7</sup>**

61. Le Comité a rappelé qu'à la suite de la proposition de l'OIE, à sa vingt-cinquième session, d'examiner les modalités de l'élaboration de normes conjointes Codex/OIE, il avait, à sa vingt-sixième session, examiné un document sur cette question (CX/GP 10/26/8) et était convenu de diffuser ce document pour observations complémentaires et examen à sa vingt-septième session.

62. L'observateur de l'OIE a rappelé que l'OIE et la Commission du Codex collaborent étroitement pour couvrir l'ensemble du continuum que représente la chaîne de production alimentaire, l'OIE se concentrant sur la gestion des dangers pour la sécurité sanitaire des aliments pouvant survenir à la production primaire, et qu'aux fins de garantir la sécurité du commerce international des denrées alimentaires d'origine animale, les activités d'élaboration de normes de l'OIE et du Codex sont interdépendantes et complémentaires. Il a été rappelé que, pour assurer une coordination étroite entre l'OIE et le Codex, l'OIE a établi, en 2002, le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production et que les représentants des secrétariats de l'OIE et du Codex et des experts désignés par les deux organisations participent régulièrement à des réunions sur l'élaboration et l'examen des normes. Le recours à ces dispositifs a contribué à améliorer la couverture de l'ensemble de la chaîne de production alimentaire, à éviter les lacunes, les doublons et les éventuelles contradictions entre les normes et lignes directrices des deux organisations. L'OIE a rappelé que, si la coopération a été réellement renforcée en matière d'établissement des normes, des améliorations sont encore possibles, et a noté l'intérêt du Comité SPS de l'OMC pour étudier les moyens qui permettraient une collaboration plus étroite entre les « trois organisations sœurs » et une harmonisation de leurs approches. L'OIE a également engagé une démarche visant à créer des liens, à l'échelon national, entre les divers organismes responsables de la santé animale, de la sécurité sanitaire des aliments et le Comité SPS, *via* la création des points focaux nationaux de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, placés sous l'autorité du délégué de l'OIE du pays concerné, et la conduite de séminaires régionaux.

63. L'observateur de l'OIE a rappelé la proposition formulée par l'OIE concernant l'élaboration de normes conjointes en vue de renforcer l'harmonisation des normes dans des domaines d'intérêt commun, tels que la traçabilité, la résistance aux antimicrobiens, la salmonellose ou la certification, et que les membres du Codex avaient exprimé des préoccupations au sujet de cette approche, en raison des différences existant entre les procédures d'établissement des normes des deux organisations. Compte tenu de ces

---

<sup>7</sup> CL 2010/22, CX/GP12/27/8 (observations de l'Australie, du Brésil, de la Colombie, de l'Union européenne, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines et des États-Unis), document de séance/CRD 3 (Kenya), document de séance/CRD 4 (Ghana), document de séance/CRD 9 (Mali), document de séance/CRD 14 (Nigéria), document de séance/CRD 20 (Inde) et document de séance/CRD 23 (mandat du groupe de travail).

préoccupations, l'OIE a indiqué qu'elle souhaitait retirer cette proposition. Il a été rappelé que l'OIE et le Codex ont introduit de manière régulière dans leurs textes normatifs des références clés aux normes de l'organisation sœur, et que la collaboration efficace entre l'OIE et le Codex concernant les normes relatives aux parasites zoonotiques dans la viande peut fournir un exemple à suivre pour l'avenir. Afin de garantir que ces bonnes pratiques continueront à être utilisées et seront renforcées, l'observateur de l'OIE a proposé que l'OIE et la Commission du Codex examinent les modalités et procédures applicables à la reconnaissance mutuelle de leurs normes.

64. Le Comité s'est déclaré satisfait de la coopération actuelle avec l'OIE et a rappelé qu'il existait plusieurs exemples concrets, notamment les travaux sur *Salmonella* et *Campylobacter* et sur les parasites zoonotiques, et s'est prononcé en faveur du renforcement de la coopération avec l'OIE de manière à éviter tout doublon et toute lacune dans les normes élaborées par les deux organisations.

65. Plusieurs délégations ont rappelé que les *Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales dans l'élaboration des normes et textes apparentés* offrent un cadre de coopération approprié et que les dispositions actuelles devraient être maintenues. Selon elles, il serait difficile, compte tenu des différences entre les procédures du Codex et de l'OIE, d'élaborer des normes conjointes, alors que d'autres modalités de coopération pourraient être envisagées.

66. L'observateur de l'OMC a rappelé que le Comité SPS avait encouragé les efforts conjugués de deux ou des trois organisations internationales compétentes sur des questions transversales telles que la certification, l'inspection, l'homologation et/ou l'analyse des risques (G/SPS/58) et s'est félicité de l'initiative visant à renforcer cette coopération, compte tenu de l'importance des normes du Codex et de l'OIE pour les membres de l'OMC.

67. Une délégation a souligné l'importance de la coopération entre l'OIE, la FAO et l'OMS. Une autre délégation a rappelé qu'une coordination au niveau national entre les autorités chargées des questions traitées par le Codex et l'OIE était essentielle.

68. Concernant la proposition de reconnaissance mutuelle, certaines délégations ont fait observer que l'utilisation de ce terme et ses implications devaient être examinées avec prudence compte tenu de sa signification dans le contexte de l'OMC.

69. À la suite d'une demande d'éclaircissements auprès du Conseiller juridique de la FAO concernant la teneur juridique du concept de « reconnaissance mutuelle », l'observateur de l'OIE a précisé que l'intention n'était pas que sa proposition ait des conséquences au plan juridique, mais plutôt qu'elle permette de clarifier un petit nombre de procédures pour assurer l'harmonisation des normes de l'OIE et du Codex. Le Comité est convenu que cette question devrait être étudiée plus à fond à sa prochaine session à la lumière de la nouvelle proposition formulée par l'OIE.

70. Le Comité est donc convenu de créer un groupe de travail électronique présidé par le Canada et travaillant en anglais, doté du mandat suivant : réaffirmant l'engagement de coopérer à l'élaboration de normes présentant un intérêt commun dans le respect des mandats et des procédures du Codex Alimentarius et de l'OIE, y compris l'engagement en faveur d'un processus ouvert, transparent et associant les différentes parties prenantes, le groupe de travail proposera des orientations permettant de mieux tenir compte des travaux pertinents déjà réalisés ou en cours de réalisation au sein de chaque organisation et identifiera les moyens de renvoyer, de manière cohérente et appropriée aux normes et lignes directrices de l'autre organisation.

71. Il a été convenu de plus qu'un groupe de travail physique travaillant en anglais, en français et en espagnol, doté du même mandat, se tiendrait avant la prochaine session du CCGP et le Comité a accepté avec satisfaction l'aimable proposition de l'OIE d'apporter son appui logistique à cette réunion.

#### **DISTRIBUTION DES DOCUMENTS ET LONGUEUR ET CONTENU DES RAPPORTS (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

72. Le Comité a rappelé que la délégation du Chili avait présenté à la dernière session un document de travail contenant des recommandations pour traiter la question de la distribution simultanée et en temps utile des documents et de la longueur et du contenu des rapports, en tenant compte des préoccupations exprimées lors de la session de la CAC et de celles émanant du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CCLAC). À sa vingt-sixième session, le CCGP avait examiné brièvement le document et avait décidé que celui-ci serait examiné au sein du CCLAC et présenté à titre d'information aux autres comités de coordination, et que l'examen de ce point serait poursuivi à la présente session.

---

<sup>8</sup> CX/GP 12/27/2.

73. Les délégations du Chili et du Costa Rica (en tant que coordonnateur du CCLAC) ont présenté les débats qui se sont tenus lors de la dernière session du CCLAC, tels que repris dans le document CX/GP 12/27/2, et ont réitéré les préoccupations de nombreux pays par rapport à la communication tardive des documents de travail et des rapports dans toutes les langues, laquelle avait déjà fait l'objet de nombreuses discussions sans jamais déboucher sur une solution appropriée. Concernant les rapports, le CCLAC avait conclu que la rédaction des rapports devait se conformer à la pratique actuelle, à savoir inclure un résumé des principaux aspects du processus de négociation ou les points pertinents du débat, notamment les différentes opinions (y compris les opinions minoritaires).

74. Une délégation a également demandé des éclaircissements sur le fait que la couverture linguistique des sessions de la Commission avait récemment été étendue au russe alors que la disponibilité des documents dans les autres langues n'était toujours pas satisfaisante.

75. Une délégation, partageant les préoccupations exprimées par le CCLAC, a indiqué qu'elle avait commencé à développer depuis quelques temps le recours à des systèmes de traduction automatique pour accélérer la mise à disposition des traductions et réduire les coûts. Elle a cependant reconnu que de nombreux progrès restaient à faire dans ce domaine, tout en estimant que cette possibilité méritait d'être explorée de manière plus approfondie.

76. Une délégation a fait valoir que la distribution simultanée des documents (c'est-à-dire la distribution des documents uniquement lorsque toutes les versions linguistiques sont disponibles) était une solution pour garantir à tous les membres des possibilités égales de préparer les réunions.

77. Il a été observé que les projets de rapports des réunions du Codex étaient prêts à la fin de chaque session, mais que les rapports finaux mettaient beaucoup de temps à être diffusés, jusqu'à plusieurs mois dans le cas des sessions de la Commission.

78. Le Secrétariat du Codex a rappelé que la plupart des délégations du Codex étaient contraintes de travailler dans une langue étrangère et qu'elles dépendaient dès lors de la mise à disposition rapide d'au moins une version des documents. Le Secrétariat a ajouté que la mise à disposition tardive des traductions n'était pas vraiment due au manque de personnel au sein du Secrétariat du Codex, car ce dernier ne se charge que des traductions très courtes, telles que les invitations ou les ordres du jour (qui sont diffusés simultanément dans toutes les langues). Pour toutes les autres traductions, le Secrétariat s'appuie sur les services de la FAO/OMS ou sur les généreuses contributions des gouvernements hôtes des comités et groupes spéciaux du Codex. Le Secrétariat a précisé qu'une partie du problème était aussi liée à la date de la session annuelle de la Commission qui se tenait début juillet, alors que les sessions des comités se terminaient fin mai. De ce fait, certains documents n'étaient pas prêts à temps pour la session de la Commission.

79. Le Secrétariat a fait savoir, comme il l'avait annoncé précédemment, que les calendriers de préparation des réunions du Codex, identifiant les responsables de la rédaction des documents, seraient mis à disposition sur le serveur ftp du Codex. Il a ajouté que des systèmes de traduction automatique avaient déjà été testés mais qu'ils n'avaient pas encore permis d'obtenir les résultats attendus.

80. Le Secrétariat a reconnu que l'amélioration de ses procédures de travail pourrait accélérer la préparation des documents, grâce à la mise au point par exemple d'un système d'observations en ligne tel que celui utilisé par le Secrétariat de la CIPV.

81. Le Secrétariat a également expliqué que l'extension de la couverture linguistique était conforme aux règles de la FAO et qu'il existait au sein de cette dernière un fonds spécifique pour la langue russe.

82. À la suite d'une question relative à la couverture linguistique au sein du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA), le Secrétariat a indiqué que le portugais avait été utilisé comme langue d'interprétation lors des dernières sessions du CCAFRICA et que cette pratique se poursuivrait, mais qu'il n'était pas encore possible de l'étendre à la traduction des documents.

83. Le Président a tiré les conclusions suivantes : il est important que les postes vacants au Secrétariat du Codex soient pourvus dès que possible ; le Secrétariat mettra à disposition le calendrier de préparation des documents pour chaque réunion, indiquant les dates auxquelles sont reçus les documents et identifiant les responsables de la rédaction des documents ; le Secrétariat respectera de manière stricte les délais prévus pour le retour des observations ; malgré les progrès des systèmes de traduction automatique, la qualité des textes n'est pas encore suffisante pour que ceux-ci soient considérés comme des traductions officielles sans avoir besoin d'être révisés à la main ; la rédaction des rapports devrait suivre la pratique actuelle, à savoir inclure un résumé des principaux aspects du processus de négociation ou les points pertinents du débat, notamment les différentes opinions (y compris les opinions minoritaires).

84. La délégation du Liban, s'exprimant en tant que coordonnateur pour le Proche-Orient, a déclaré qu'il était important que tous les textes finalisés du Codex (normes, lignes directrices et codes d'usages) soient

disponibles dans les six langues officielles de l'ONU et que tous les documents de travail soient diffusés en temps opportun dans les langues des comités et de la Commission. La délégation a également proposé de revoir les langues d'interprétation utilisées au sein du CCGP, en examinant la possibilité d'utiliser les six langues officielles de l'ONU puisque le Comité traite de questions d'intérêt général pour tous les membres de la Commission.

85. Le Secrétariat du Codex a reconnu qu'à l'heure actuelle, tous les textes du Codex n'ont pas encore été traduits ou mis à jour sur le site web du Codex, mais qu'il s'agissait d'un projet en cours au sein du Secrétariat du Codex.

#### **AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)**

##### **Nouvelles activités proposées pour définir la représentation du Bureau de la Commission du Codex Alimentarius aux autres sessions du Codex que celles du Comité exécutif et de la Commission (Point 9a de l'ordre du jour)<sup>9</sup>**

86. La délégation du Canada a présenté sa proposition visant à engager des travaux pour clarifier le statut du Président et des Vice-présidents aux autres sessions du Codex que celles de la Commission et du Comité exécutif et à envisager la possibilité d'établir un bureau comprenant le Président et les Vice-présidents, en tant que nouvelle entité au sein du Codex.

87. En réponse à cette proposition, le Conseiller juridique de la FAO a clarifié le statut du Président et des Vice-présidents en confirmant que les règles en vigueur ne prévoient aucun statut ou rôle pour les Président et les Vice-présidents hormis celui de présider les sessions de la Commission et du Comité exécutif. Il a reconnu qu'il est désormais d'usage que le Président de la Commission assiste aux sessions du Comité sur les principes généraux, sans toutefois disposer d'un droit de parole. Cet usage peut être jugé approprié compte tenu des fonctions et du rôle particuliers du CCGP, qui est un comité s'occupant de questions générales chargé d'établir des règles. Ainsi, la présence du Président peut s'avérer utile pour clarifier certains points et garantir que les débats tenus au sein du CCGP soient pleinement appréciés.

88. Le Conseiller juridique a également indiqué que, lors des sessions des comités techniques, le Président et les Vice-présidents étaient, en principe, présents au sein de leur délégation nationale et qu'ils prenaient alors la parole au nom de leur pays plutôt qu'en leur qualité de Président ou de Vice-présidents de la Commission.

89. Pour ce qui concerne la création d'un éventuel bureau, le Conseiller juridique a émis une réserve sur l'emploi du terme « bureau », pouvant prêter à confusion car des entités sont déjà désignées sous ce terme au sein d'autres organisations, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). De fait, le Comité exécutif du Codex s'acquitte de missions similaires à celles des Bureaux de ces organisations et, en ce sens, un organe directeur existe déjà.

90. Au sujet de la création d'un bureau en tant que nouvelle entité au sein du Codex, le Conseiller juridique a souligné les coûts importants pouvant découler d'une telle proposition qui supposerait l'examen approfondi de diverses questions liées, pour définir notamment les fonctions de cet organe, ses relations avec les autres entités du Codex, ses obligations en matière de contrôle et d'établissement de rapports, ses modalités de financement ou sa représentation en dehors du Codex, entre autres questions complexes.

91. Le Conseiller juridique a également rappelé que la Commission agit, du point de vue juridique, par l'intermédiaire du Secrétariat constitué de personnel de l'une des organisations mères. À cet égard, il a noté que les organisations mères ne pouvaient accepter que le Président et les Vice-présidents assurent des fonctions de représentation externe au nom du Codex en l'absence de rapport hiérarchique vis-à-vis des Directeurs généraux des organisations mères.

92. Le Comité a pris note des observations suivantes formulées au cours de la discussion : il serait utile de clarifier le rôle du Président et des Vice-présidents, qui a évolué en fonction des activités assurées par le Comité exécutif, comme la planification stratégique ; compte tenu de leur expérience au sein du Codex à l'échelon national, les Vice-présidents devraient conserver la possibilité de représenter leur pays au sein de leur délégation nationale ; enfin, les modalités actuelles autorisent une certaine souplesse et paraissent efficaces, l'établissement de nouvelles procédures n'est donc peut-être pas nécessaire ou rentable, puisqu'il serait préférable de se concentrer sur la définition du rôle du Comité exécutif.

93. La délégation du Canada a précisé que la proposition d'établir un bureau visait plus particulièrement à définir le rôle du Président et des Vice-présidents lors des réunions des comités techniques, et que cet organe n'avait pas vocation à assurer un rôle de représentation externe. Le Comité est convenu que le

---

<sup>9</sup> Document de séance/CRD 11 (Canada).

Canada rédigerait un document précisant et clarifiant la proposition du document de séance/CRD 11 et que ce document ferait l'objet d'un nouveau débat et d'observations, y compris de la part de la FAO et de l'OMS.

#### **Définition des « contaminants » (Point 9b de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

94. Le Comité sur les contaminants dans les aliments avait, lors de l'examen du *Code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques*, examiné les questions liées aux additifs des aliments pour animaux/résidus d'additifs des aliments d'animaux et avait amendé la définition de « contaminants » comme suit :

« On entend par **contaminant** toute substance qui n'est pas intentionnellement ajoutée à la denrée alimentaire **ou à l'aliment utilisé pour nourrir les animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine**, mais qui est cependant présente dans celle-ci **ou celui-ci** comme un résidu de la production (y compris les traitements appliqués aux cultures et au bétail et dans la pratique de la médecine vétérinaire), de la fabrication, de la transformation, de la préparation, du traitement, du conditionnement, de l'emballage, du transport ou du stockage de ladite denrée **ou dudit aliment pour animaux**, ou à la suite de la contamination par l'environnement. L'expression ne s'applique pas aux débris d'insectes, poils de rongeurs et autres substances étrangères. »

95. Le Comité a noté que cet amendement aurait des conséquences sur la définition générale des « contaminants » figurant dans le Manuel de procédure et a pris note des observations suivantes sur le projet d'amendement.

96. Une délégation a estimé que la situation avait évolué depuis l'élaboration initiale de la définition et que sa révision pouvait nécessiter un examen plus approfondi : par exemple, elle n'englobait pas l'adultération intentionnelle, comme dans le cas de la mélamine, et ne tenait peut-être pas compte de la contamination résultant de la transformation des aliments pour animaux telle que les résidus de biomasse. Une autre délégation a proposé de faire référence aux substances pouvant être présentes en tant que résidus des « procédés de production » plutôt que de la « production » tout court.

97. Une délégation a souligné que le fait de définir un « contaminant » comme toute substance « qui n'est pas intentionnellement » ajoutée à la denrée alimentaire « ou à l'aliment pour animaux » introduisait une incohérence avec l'article 1.2.2 de la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale*, qui n'excluait pas explicitement les additifs des aliments pour animaux (ajoutés intentionnellement aux aliments pour animaux).

98. Certaines délégations ont rappelé que le Comité ne possédait pas l'expertise nécessaire dans le domaine des contaminants et ne pouvait donc pas débattre en détail des aspects techniques de la définition, et elles ont appuyé l'adoption du projet d'amendement qui résulte d'un examen approfondi du CCCF.

99. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu d'adopter la définition révisée des « contaminants », telle que proposée par le Comité sur les contaminants dans les aliments.

#### **Mise à disposition de documents d'information (Point 9c de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

100. Le Comité a été informé que le Comité sur les contaminants dans les aliments avait examiné un document intitulé « Orientations sur les options disponibles en matière de gestion des risques compte tenu des diverses options existant en matière d'évaluation des risques » et avait constaté que ce document contenait des conseils utiles au Comité et aux gouvernements, mais n'avait pas jugé utile de l'insérer dans le Manuel de procédure ni d'élaborer sur cette base un document du Codex destiné aux gouvernements. Le CCCF était donc convenu d'annexer le document à son rapport pour information à l'avenir et a demandé au CCGP d'étudier les moyens permettant de rendre disponibles, au sein du système du Codex, les documents d'information et autres documents similaires.

101. Le Secrétariat a rappelé que, l'objectif du Codex consistant à élaborer des normes et des textes apparentés et les annexes étant limitées, en règle générale, aux seuls textes examinés aux différentes étapes de la Procédure, tous les documents de travail du Codex sont disponibles sur le site web de l'organisation et peuvent être facilement utilisés par les gouvernements qui le jugent utile et qu'une autre solution envisageable consiste à publier ces documents ou à élaborer, sur leur base, des publications de la FAO ou de l'OMS.

102. Le Représentant de la FAO a indiqué que, si des documents d'information du Codex contenaient des conseils utiles aux gouvernements, la FAO pourrait trouver un intérêt à les utiliser dans le cadre de ses programmes de formation, voire à élaborer des publications sur la base de ces documents.

<sup>10</sup> Documents de séance/CRD 18 et 22 (extraits pertinents du rapport du CCCF).

<sup>11</sup> Document de séance/CRD 18 (extrait du rapport du CCCF).

103. Quelques délégations ont observé que de tels documents d'information ou de référence avaient été également élaborés dans des comités autres que le CCCF et ont appuyé la proposition de mettre ces documents à la disposition du plus grand nombre en les plaçant sur le site web du Codex, pas uniquement en tant que documents de travail. En réponse à une question concernant le statut juridique de ces documents, le Conseiller juridique de la FAO a expliqué que ceux-ci n'étaient pas juridiquement contraignants et seraient placés sur le site web du Codex aux fins d'information uniquement.

104. Le Comité est convenu de constituer un groupe de travail électronique travaillant en langue anglaise et présidé par les États-Unis d'Amérique chargé d'examiner les moyens de mettre ces documents à la disposition du plus grand nombre (par exemple en les plaçant sur le site web du Codex) et de définir les critères de sélection de ces documents.

**Coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits (Point 9d de l'ordre du jour)<sup>12</sup>**

105. La délégation de la Norvège a indiqué que les comités s'occupant de questions générales élaboraient parfois des normes et textes apparentés comprenant des éléments figurant déjà dans les normes de produits sans en référer aux comités de produits concernés, et que pour travailler plus efficacement et éviter les doublons, cette question devrait être traitée en amendant les sections pertinentes du Manuel de procédure : les exigences relatives aux documents de projet, les critères applicables aux questions générales et les *Lignes directrices concernant l'élaboration et/ou la révision des codes d'usages en matière d'hygiène*.

106. Une délégation a fait observer que l'amélioration de la communication entre les comités nécessitait la coopération de toutes les parties prenantes mais n'impliquait pas forcément d'apporter des amendements au Manuel de procédure. Certaines délégations ont estimé que cette question était importante mais qu'aucune décision ne pouvait être prise à ce stade puisque les propositions d'amendements avaient été présentées en session et devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi. Le Comité est donc convenu que la délégation de la Norvège élaborerait un document de travail sur la coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits pour examen détaillé à la prochaine session.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)**

107. Le Comité est convenu de tenir sa vingt-huitième session à Paris en 2014, à moins que la Commission n'en décide autrement.

---

<sup>12</sup> Document de séance/CRD 5.

## RÉSUMÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

SUJETS	MESURE À PRENDRE PAR	RÉFÉRENCE
<b>Amendements au Manuel de procédure</b>		
Utilisation de méthodes brevetées dans les normes Codex	Gouvernements, 35 <sup>e</sup> session de la CAC	par. 9
Principes d'analyse des risques : CCFH, CCFA et CCCF	Gouvernements, 35 <sup>e</sup> session de la CAC	par. 48 et 49
Définition des contaminants	Gouvernements, 35 <sup>e</sup> session de la CAC	par. 99
<b>Autres sujets</b>		
Normes maintenues à l'étape 8	Session modérée (UE, États-Unis, Vice-présidents), 28 <sup>e</sup> session du CCGP	par. 19
Dispositif et modèle pour l'examen des déclarations d'incidences économiques	Australie, Malaisie, 28 <sup>e</sup> session du CCGP	par. 43
Amendement du mandat du Comité	28 <sup>e</sup> session du CCGP	par. 60 ALINORM 10/33/33, Annexe IV
Coopération entre le Codex et l'OIE	Groupe de travail électronique/groupe de travail physique (Canada), 28 <sup>e</sup> session du CCGP	par. 71
Représentation du Bureau de la Commission du Codex Alimentarius aux autres sessions du Codex que celles du Comité exécutif et de la Commission	Canada, 28 <sup>e</sup> session du CCGP	par. 93
Mise à disposition de documents d'information	Groupe de travail électronique (États-Unis), 28 <sup>e</sup> session du CCGP	par. 104
Coopération entre les comités s'occupant de questions générales et les comités s'occupant de produits	Norvège, 28 <sup>e</sup> session du CCGP	par. 106



**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson/Président/President**

**Professeur Michel THIBIER**

Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE)  
Secteur AGRAP

68, rue de Bellechasse  
75700 Paris

Tél : + 33 1 44 87 16 03

Fax: + 33 1 53 18 99 18

Email : [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)

**ALGERIA - ALGÉRIE**

**Dr. Ali ABDA**

Sous-Directeur

Direction des Services Vétérinaires

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

12 bd Colonel Amirouche

Alger

Tel : + 213 21 74 63 33

Fax : + 213 21 74 34 34

Email : [dsva@wissal.dz](mailto:dsva@wissal.dz)

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**

**Mr. Greg READ**

First Assistant Secretary

Biosecurity Food Division

Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

GPO Box 858

Canberra ACT 2601

Tél : + 61 2 6272 3594

Email : [greg.read@daff.gov.au](mailto:greg.read@daff.gov.au)

**Mrs Ann BACKHOUSE**

A/g Assistant Secretary

Biosecurity Food Division

Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

GPO Box 858

Canberra ACT 2601

Tel : +61 2 6242 5692

Email : [ann.backhouse@daff.gov.au](mailto:ann.backhouse@daff.gov.au)

**Dr. Peter HOLDSWORTH**

Chief Executive Officer

Animal Health Alliance (Australia) Ltd

Locked Bag 916

Canberra ACT 2601

Tél : + 61 2 6257 9022

Fax : + 61 2 6257 9055

Email : [heather.koch@animalhealthalliance.org.au](mailto:heather.koch@animalhealthalliance.org.au)

**AUSTRIA - AUTRICHE**

**Dr. Erhard HÖBAUS**

Head of Division

Nutrition and Quality Assurance

Federal Ministry of Agriculture, Forestry, Environment  
and Water Management

A-1012 Vienna

Stubenring 12

Tel : + 431 71100 - 2855

Fax : + 431 71100 - 2901

Email : [erhard.hoebaus@lebensministerium.at](mailto:erhard.hoebaus@lebensministerium.at)

**BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA**

**Mr. Carl BERTHOT**

Conseiller Général

Federal Public Service Health

Food Chain Safety and Environment

Place Victor Horta, 40, bte 10

B-1060 Bruxelles

Tel : + 32 2 524 73 69

Fax : + 32 2 524 73 99

Email : [codex.be@health.belgium.be](mailto:codex.be@health.belgium.be)

**Dr. Sigrid RENS**

Attaché

Federal Agency for the Safety of the Food Chain

CA – Botanique – FSC

Boulevard du Jardin botanique 55

B-1000 Bruxelles

Tél : + 32 2 211 86 27

Fax : + 32 2 211 86 40

Email : [sigrid.rens@favv.be](mailto:sigrid.rens@favv.be)

**BENIN - BÉNIN**

**Dr. Yolande ADJANOHUN-BIGOT**

Chef du Service de Contrôle des Denrées Animales  
et Aliments de Bétail

Direction de l'Élevage

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

BP 2041, Route de Porto-Novo, Cotonou

Tel : + 229 95 85 55 21 / +229 21 33 02 85

Email : [bigotyolande@yahoo.fr](mailto:bigotyolande@yahoo.fr)

[delevage@intnet.bj](mailto:delevage@intnet.bj)

**BRAZIL - BRÉSIL****Dr. André SANTOS**

Deputy Coordinator of the Brazilian Codex Alimentarius Committee  
National Institute of Metrology, Quality and Technology - INMETRO  
Rua Estrela, 67 – 4° andar –  
Rio Comprido – Rio de Janeiro  
Tel : + 55 21 3216 1020  
Fax : + 55 21 3216 1085  
Email : [alsantos@inmetro.gov.br](mailto:alsantos@inmetro.gov.br)

**Mr. Rogério PEREIRA DA SILVA**

Coordinator for Codex Alimentarius Matters  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Esplanada dos Ministerios, Bloco D,  
Edifício Sede, Sala 349  
Tél : + 55 61 3218 2416  
Email : [rogerio.silva@agricultura.gov.br](mailto:rogerio.silva@agricultura.gov.br)

**BURUNDI****Mr. Zacharie MIVUBA**

Chef de Division Certification  
Bureau Burundais de Normalisation  
Boulevard de la Tanzanie N° 500  
BP 3535 Bujumbura  
Tél : + 257 788 55 270 / 788 53 264  
Email : [mivubazacharie2000@yahoo.fr](mailto:mivubazacharie2000@yahoo.fr)

**CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN****Mr. Charles BOOTO A NGON**

Coordonnateur du CCAFRICA  
Directeur Général  
Agence des Normes et de la Qualité (ANOR)  
Direction Générale / Bastos  
B.P. 14966 Yaoundé  
Tél : + 237 99 93 76 21  
Fax : + 237 22 20 63 68  
Email : [bootoangon@yahoo.fr](mailto:bootoangon@yahoo.fr)

**Mr. Medi MOUNGUI**

Représentant Permanent Adjoint  
auprès de la FAO à Rome  
Coordonnateur adjoint du CCAFRICA  
Ministère de l'Agriculture et  
du Développement Rural  
WFP and IFAD  
Ambassade du Cameroun à Rome (Italie)  
Tél : + 237 77 75 36 46 / + 39 064403644  
Fax : + 39 064403644  
Email : [medimoungui@yahoo.fr](mailto:medimoungui@yahoo.fr)

**Mr. POUEDOGO**

Chargé d'études aux Services du Premier Ministre  
Représentant du SG/PM au sein du Comité National  
du Codex et de la Sécurité Sanitaire des Aliments  
Services du Premier Ministre  
Immeuble Etoile  
BP 12876 Yaoundé  
Tel : + 237 99 89 77 33  
Email : [pouedo@yahoo.com](mailto:pouedo@yahoo.com)

**Mr. Jean-Martin ETOUNDI**

Secrétaire Technique du CCAFRICA/CNCOSAC  
Agence des Normes et de la Qualité (ANOR)  
Direction Générale / Bastos  
B.P. 8186 Yaoundé  
Tel : + 237 77 97 14 36 33  
Fax : + 237 22 30 63 68  
Email : [etoundijme@yahoo.fr](mailto:etoundijme@yahoo.fr)

**CANADA - CANADÁ****Mr. Anatole PAPADOPOULOS**

Director  
Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
Codex Contact Point for Canada  
Food Directorate  
Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway  
Tunney's Pasture, A.L. 2202E  
Ottawa, Ontario, K1A 0K9  
Tél : + 1 613 957 8417  
Fax : + 1 613 946 4590  
Email : [Anatole.papadopoulos@hc-sc.gc.ca](mailto:Anatole.papadopoulos@hc-sc.gc.ca)

**Mr. Paul MAYERS**

Associate Vice-President  
Policy and Programs Branch  
Canadian Food Inspection Agency  
1400 Merivale Road  
Tower 1, Floor 4, Room 104  
Ottawa, Ontario, K1A OY9  
Tel.: + 1 613 773 5747  
Fax: + 1 613 773 5692  
Email : [paul.mayers@inspection.gc.ca](mailto:paul.mayers@inspection.gc.ca)

**Mrs Debra BRYANTON**

Executive Director  
International Policy Directorate  
Canadian Food Inspection Agency  
1400 Merivale Road  
Tower 1, Floor 5, Room 342  
Ottawa, Ontario, K1A OY9  
Tél : + 1 613 773 6036  
Fax : + 1 613 773 5693  
Email : [Debra.Bryanton@inspection.gc.ca](mailto:Debra.Bryanton@inspection.gc.ca)

**Mr. Allan McCARVILLE**

Manager,  
International, Interagency and Intergovernmental  
Affairs  
Division, Deputy Codex Contact Point for Canada  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway  
Room C403  
Ottawa, Ontario K1A 0K9  
Tel : + 1 613-941-4616  
Fax : + 1 613-941-3537  
Email : [allan.mccarville@hc-sc.gc.ca](mailto:allan.mccarville@hc-sc.gc.ca)

**Dr. Samuel GODEFROY**

Vice-Chair, Codex Alimentarius Commission  
 Director General, Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway  
 A.L. 2202E  
 Tunney's Pasture  
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2  
 Tel : + 1 613-957 1821  
 Fax : + 1 613-954 4674  
 Email : [samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca](mailto:samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca)

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE  
 CENTRAFRICAINE – REPÚBLICA  
 CENTROAFRICANA**

**Mrs Solange Clémence BOMESSE-YOYO**

Directrice du Commerce Intérieur  
 Ministère du Commerce et de l'Industrie  
 Direction Générale du Commerce  
 BP 1988 Bangui  
 Tel : + 236 75 50 88 87  
 Email : [solangeyoyo@yahoo.fr](mailto:solangeyoyo@yahoo.fr)

**CHILE – CHILI****Mr. Fernando ACUNA RAMIREZ**

Asesor  
 Dirección General de Relaciones Economicas  
 Internacionales – DIRECON  
 Teatinos 180, piso 11  
 Santiago  
 Tél : + 56 2 827 5447  
 Email : [facuna@direcon.gob.cl](mailto:facuna@direcon.gob.cl)

**Mrs Sara SWINBURN**

Punto de Contacto del Codex de Chile  
 Agencia Chilena para la Calidad e Inocuidad  
 Alimentaria ACHIPIA  
 Ministerio de Agricultura  
 Teatinos 40, piso 10 – Santiago – RM  
 Tél : + 56 2 393 5170

**CHINA - CHINE****Miss Xiaoqiang GAO**

Vice Director  
 National Center for Health Inspection and  
 Supervision  
 32 Jiaodaokou Beisantiao, Dongcheng District  
 Beijing  
 Tél : + 86 10 84027605  
 Fax + 86 10 84027605  
 Email : [gaoxiaoqiang@hotmail.com](mailto:gaoxiaoqiang@hotmail.com)

**Prof. Xiongwu QIAO**

Professor  
 Shanxi Academy of Agricultural Sciences  
 2 Changfeng Street  
 Taiyuan  
 Tél : + 86 351 7581865  
 Fax : + 86 351 7040092  
 Email : [ccpr\\_qiao@agri.gov.cn](mailto:ccpr_qiao@agri.gov.cn)

**Prof. Zhixian FAN**

Professor  
 Qingdao University of Science and Technology  
 53 Zhengzhou Road  
 Qingdao  
 Tél : + 86 131 8896 7311  
 Fax : + 86 532 8402 2917  
 Email : [fanzx@qust.edu.cn](mailto:fanzx@qust.edu.cn)

**Mrs Yan WANG**

Engineer  
 Quality and Standard Division  
 Development Centre of Sci & Tech  
 Ministry of agriculture  
 Room 610, Nongfeng Building,  
 N° 96, South 3<sup>rd</sup> Ring Road  
 Chaoyang District, Beijing  
 Tél : + 86 135 2177 7623  
 Fax : + 86 10 591 99 375  
 Email : [wy5082@126.com](mailto:wy5082@126.com)

**Mr. Linye CONG**

Principal Staff  
 General Administration of Quality Supervision  
 Inspection and Quarantine  
 Import and Export Food Safety Bureau  
 Room A1109, N° 9 Madian East Road  
 Haidian District, Beijing, 100088  
 Tél : + 86 10 82262425  
 Fax : + 86 10 82260352  
 Email : [congly@aqsiq.gov.cn](mailto:congly@aqsiq.gov.cn)

**Dr. Cai QI**

Technician  
 Chinese Academy  
 Inspection and Quarantine  
 #3, Gaobeidian North Road  
 Beijing, 100123  
 Tél : + 86 10 85773355 2202  
 Fax : + 86 10 85774634  
 Email : [caiq@sohu.com](mailto:caiq@sohu.com)  
[Qicaisucceed1@163.com](mailto:Qicaisucceed1@163.com)

**Mrs Xiaoyan WANG**

Officer  
 Organization Standardisation Administration of China  
 N° 9 Madian Donglu  
 Haidian District  
 Tél : + 86 10 82262925  
 Fax : + 86 10 822 60687  
 Email : [wangxy@sac.gov.cn](mailto:wangxy@sac.gov.cn)

**Mr. Bolin WO**

Engineer  
 Zhejiang Entry-Exit Inspection & Quarantine  
 Bureau of P.R.C.  
 126 Fu Chun Road, Shangcheng District,  
 Hangzhou, Zhejiang, 310016  
 Tél : + 86 0571 81100095  
 Fax : + 86 0571 81100719  
 Email : [wbl@ziq.gov.cn](mailto:wbl@ziq.gov.cn)

**Miss Hao DING**

Research Assistant  
China National Center for Food Safety Risk  
Assessment (CFSA)  
7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang District  
Beijing  
Tél : + 86 10 67768526  
Fax : + 86 10 87720035  
Email : [thorninmay@gmail.com](mailto:thorninmay@gmail.com)

**Mr. Jingcheng WU**

Officer  
Ministry of Health  
1, Nanlu Xizhimenwai Xicheng District  
Beijing  
Tél : + 86 10 68792383  
Fax : + 86 10 68792608  
Email : [wujch@moh.gov.cn](mailto:wujch@moh.gov.cn)

**Dr. Jing TIAN**

Assistant Professor  
China National Center for Food Safety Risk  
Assessment (CFSA)  
7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang District  
Beijing  
Tél : + 86 10 67791259  
Fax : + 86 10 87720035  
Email : [tianjing960928@126.com](mailto:tianjing960928@126.com)

**COLOMBIA – COLOMBIE****Mr. Javier MUNOZ IBARRA**

Asesor  
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo  
Calle 28 N° 13 A 15, Piso 3°  
Bogota D.C.  
Tel : + 571 6067676 Extension 1205  
Fax : + 571 6064777  
Email : [jmunoz@mincomercio.gov.co](mailto:jmunoz@mincomercio.gov.co)

**COMOROS – COMORES - COMORAS****Mr. Ahamed MANSOURI**

Chef du Département Agroalimentaire  
Point Focal National du Codex Alimentarius  
Vice Présidence en charge du Ministère de la  
Production de l'Environnement, de l'Énergie, de  
l'Industrie et de l'Artisanat  
B.P. 41 Moroni Grande Comore  
Tel : + 269 333 6140 / 773 2088 / 779 9510  
Email : [mansouriahamed@hotmail.com](mailto:mansouriahamed@hotmail.com)  
[dinasaepe@yahoo.fr](mailto:dinasaepe@yahoo.fr)

**COSTA RICA****Mrs Isabel Cristina ARAYA BADILLA**

Directora de Mejora Regulatoria y Reglamentacion  
Tecnica – MEIC  
Ministerio de Economia, Industria y Comercio  
400 m al Oeste de la Contraloria General  
San José  
Tél : + 506 22 91 19 34  
Fax : + 506 22 35 81 92  
Email : [iaraya@meic.go.cr](mailto:iaraya@meic.go.cr)  
[codexcr@meic.go.cr](mailto:codexcr@meic.go.cr)

**Mr Michel CHARTIER FUSCALDO**

Ministre Conseiller  
Ambassade du Costa Rica en France  
4, square Rapp  
75007 Paris (France)  
Tel : +33 1 45 78 96 96  
Fax : + 33 1 45 78 99 66  
Email : [michel.chartier.f@gmail.com](mailto:michel.chartier.f@gmail.com)

**CÔTE D'IVOIRE****Mr. Kracou KPANGNI AGNINI BARTHELEMY**

Point Focal Côte d'Ivoire  
Directeur des Productions Alimentaires  
Ministère de l'Agriculture  
BP V 87 Abidjan  
Tel : + 225 20 22 24 81 / + 225 01 05 0953  
Fax : + 225 20 22 24 81  
Email : [kpangny@yahoo.fr](mailto:kpangny@yahoo.fr)

**CROATIA – CROATIE****Ms GASPARAC Nevenka**

Assistant Director  
Centre for Quality  
Croatian Chamber of Economy  
Rooseveltov trg 2  
10000 Zagreb  
Tél : + 385 1 4561 776  
Fax : + 385 1 4561 614  
Email : [ngasparac@hgk.hr](mailto:ngasparac@hgk.hr)

**CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE -  
REPÚBLICA CHECA****Mr. Jindrich FIALKA**

Director of Food Production and Legislation  
Department  
Ministry of Agriculture  
Tesnov 17  
11705 Praha 1  
Tel : + 420 221 812 465  
Fax : + 420 222 314 117  
Email : [jindrich.fialka@mze.cz](mailto:jindrich.fialka@mze.cz)

**DENMARK – DANEMARK - DINAMACA****Mrs Jytte KJAERGAARD**

Head of Section  
Danish Veterinary and Food Administration  
Morkhoj Bygade 19  
DK-2860 Soborg  
Tel : + 45 7227 6706  
Fax : + 45 7227 6001  
Email : [jk@fvst.dk](mailto:jk@fvst.dk)

**Mr. Knud OSTERGAARD**

Head of Division  
Danish Veterinary and Food Administration  
Morkhoj Bygade 19  
DK-2860 Soborg  
Tel : + 45 7227 6705  
Fax : + 45 7227 6001  
Email : [koe@fvst.dk](mailto:koe@fvst.dk)

**Mr. Stéphane BRION**

Administrator  
Council of the European Union  
Rue de la Loi 175  
1048 Bruxelles (Belgique)  
Tél : 32 2 281 2142  
Fax : 32 2 281 6198  
Email : [stephane.brion@consilium.europa.eu](mailto:stephane.brion@consilium.europa.eu)

**EGYPT – ÉGYPTE - EGIPTO****Prof. Essam FAYED**

Minister Plenipotentiary for Agricultural Affairs Head  
of Agricultural Office  
Embassy of the Arab Republic of Egypt  
Via Salaria, 267  
00199 Rome (Italie)  
Tel.: +39 06 8548956  
Fax: +39 06 8542603  
Email : [egypt@agrioffegypt.it](mailto:egypt@agrioffegypt.it)

**ESTONIA - ESTONIE****Mrs Katrin LOHMUS**

Chief specialist  
Ministry of Agriculture  
39/41 Lai Street  
Tallinn 15056  
Tel : + 372 6256 509  
Fax : + 372 6256 210  
Email : [katrin.lohmus@agri.ee](mailto:katrin.lohmus@agri.ee)

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPEENNE  
UNIÓN EUROPEA****Dr. Jérôme LEPEINTRE**

Administrator Responsible for Codex issues  
European Commission  
Health and Consumers Directorate General  
Rue Froissart 101  
B-1049 Brussels  
Tel : + 322 2993701  
Fax : + 322 2998566  
Email : [jerome.lepeintre@ec.europa.eu](mailto:jerome.lepeintre@ec.europa.eu)

**Dr. Eva ZAMORA ESCRIBANO**

Administrator Responsible for Codex issues  
European Commission  
Health and Consumers Directorate General  
Rue Froissart 101  
B-1049 Brussels  
Tel : + 322 2998682  
Fax : + 322 2998566  
Email : [eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu](mailto:eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu)

**FINLAND – FINLANDE - FINLANDIA****Mrs Anne HAIKONEN**

Legislative Counsellor  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Department of Food and Health  
PO Box 30  
FIN-00023 Government  
Tel : + 358 9 1605 2786  
Fax : + 358 9 1605 3338  
Email : [anne.haikonen@mmm.fi](mailto:anne.haikonen@mmm.fi)

**FRANCE - FRANCIA****Mme Claire SERVOZ**

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi  
DGCCRF – Télédocus 251  
59, boulevard Vincent Auriol  
75703 Paris Cedex 13  
Tel : +33 1 44 97 28 76  
Fax : +33 1 44 97 30 37  
Email : [claire.servoz@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:claire.servoz@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Mr. Nicolas PONÇON**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la  
Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du  
territoire  
Direction générale de l'alimentation  
251 rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15  
Tél : + 33 1 49 55 47 78  
Fax : + 33 1 49 55 55 91  
Email : [nicolas.poncon@agriculture.gouv.fr](mailto:nicolas.poncon@agriculture.gouv.fr)

**Mr. Claude DUCHEMIN**

Ministère de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie  
DGCCRF – Télédocus 051  
59, boulevard Vincent Auriol  
75703 Paris Cedex 13 (France)  
Tel : + 33 1 44 97 33 08  
Fax : +33 1 44 97 30 37  
Email : [claudeduchemin@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:claudeduchemin@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Mr. Benjamin GENTON**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la  
Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du  
territoire  
Direction générale de l'alimentation  
251 rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15  
Tél : + 33 1 49 55 80 02  
Fax : + 33 1 49 55 55 91  
Email : [benjamin.genton@agriculture.gouv.fr](mailto:benjamin.genton@agriculture.gouv.fr)

**GEORGIA – GÉORGIE****Miss Tamta MIKANADZE**

Head of the Risk Analysis Division  
LEPL National Food Agency  
Ministry of Agriculture  
6 Marshal Gelovani ave, 0159,  
Tbilisi  
Tel : + 995 32 91 91 67  
Fax : + 995 32 91 91 65  
Email : [tamtamikanadze@yahoo.com](mailto:tamtamikanadze@yahoo.com)

**GERMANY – ALLEMAGNE - ALEMANIA****Mr. Niklas SCHULZE ICKING**

Deputy Head of Division  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Wilhemstrasse 54  
10117 Berlin  
Tél : + 49 30 18529 3515  
Fax : + 49 30 18529 3273  
Email : [Niklas.Schulze-Icking@bmelv.bund.de](mailto:Niklas.Schulze-Icking@bmelv.bund.de)

**Dr. Pia NOBLE**

Head of Division – Chair of CCNFSDU  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Rochusstrasse 1  
D-53123 Bonn  
Tel : + 49 228 99 529 4665  
Fax : + 49 228 99 529 4965  
Email : [pia.noble@bmelv.bund.de](mailto:pia.noble@bmelv.bund.de)

**GHANA****Dr. Stephen K. OPUNI**

Chief Executive  
Food and Drus Board  
P.O. Box CT 2783  
Cantonments, Accra  
Tel : + 233 302 233 200  
Fax : + 233 302 229 794  
Email : [skopuni@fdbghana.gov.gh](mailto:skopuni@fdbghana.gov.gh)

**Mrs Elizabeth ADETOLA**

Deputy Executive Director (Core)  
Ghana Standards Authority  
P.O. Box MB 245  
Accra  
Tél : + 233 244 361 208 / + 233 302501939  
Fax : + 233 302 500 231  
Email : [eadetola@gsb.gov.gh](mailto:eadetola@gsb.gov.gh)  
[eadetola@gsa.gov.ha](mailto:eadetola@gsa.gov.ha)

**Dr. Musheibu MOHAMMED-ALFA**

Head of Animal Products and Biosafety Department  
Food and Drus Board  
P.O. Box CT 2783  
Cantoments – Accra  
Tél : +233 244 337 247  
Fax : + 233 302 229 794  
Email : [mushalfa107@yahoo.co.uk](mailto:mushalfa107@yahoo.co.uk)

**Ms Joyce OKOREE**

Senior Standards Officer  
Codex Contact Point Manager  
Ghana Standards Authority  
P.O. Box MB 245  
Accra  
Tél : + 233 244 381 351 / + 233 302 519 758  
Fax : + 233 302 500 231  
Email : [codex@gsa.gov.gh](mailto:codex@gsa.gov.gh)

**Mr. John OPPONG-OTOO**

Standards Officer  
Ghana Standards Authority  
P.O. Box MB 245  
Accra  
Tel : + 233 243 785 375 / + 233 302 519 758  
Fax : + 233 302 500 092  
Email : [codex@gsa.gov.gh](mailto:codex@gsa.gov.gh)

**Prof. Samuel SEFA-DEDEH**

Professor, Faculty of Engineering Sciences &  
Faculty of Engineering Sciences  
University of Ghana, Legon,  
Accra  
Vice-Chair, National Codex Commission  
Tél : + 233 244 727 231  
Email : [sksefa@gmail.com](mailto:sksefa@gmail.com)  
or [sefad@ug.edu.gh](mailto:sefad@ug.edu.gh)

**GUINEA - GUINÉE****Mrs Minte CISSE**

Directrice Générale  
Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie  
Ministère de l'Industrie et des PME  
Quartier Almamy C/Kaloum - BP 1639  
Conakry  
Tel : + 224 60299539 / 224 30412816  
Email : [hmcisse@gmail.com](mailto:hmcisse@gmail.com)

**GUINEA-BISSAU – GUINÉE-BISSAU****Mr. Julio Malam INJAI**

Point focal du Comité National du Codex  
Alimentarius  
Chef du Département de Phytopathologie  
Direction du Service de la Protection des Végétaux  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
DSPV BP 844 Bissau  
Tel : + 245 662 11 82  
Fax : + 245 322 10 19  
Email : [jumain2010@live.com](mailto:jumain2010@live.com)

**HUNGARY – HONGRIE - HUNGRÍA****Mrs Agnes PALOTASNE GYONGYOSI**

Chief Counsellor  
Ministry of Rural Development  
Department of Food Processing  
Kossuth ter 11  
1055 Budapest  
Tél : + 36 1 795 3677  
Fax : + 36 795 0096  
Email : [agnes.gyongyosi@vm.gov.hu](mailto:agnes.gyongyosi@vm.gov.hu)

**Prof. Dr. Arpad AMBRUS**

Deputy General Director, Chair of CCMAS  
Hungarian Food Safety Office  
1143 Budapest Tabornok U.2.  
Tel : + 36 1 368 8815 (Mobile : + 36 20 209 6785)  
Fax : + 36 1 387 9400  
Email : [arpad.ambrus@mebih.gov.hu](mailto:arpad.ambrus@mebih.gov.hu)

**Mr. Norbert SOMOGYI**

Conseiller agricole et chargé des affaires scientifiques  
Ambassade de Hongrie  
5 square de l'avenue Foch  
75116 Paris (France)  
Tel : + 33 1 45 00 94 41  
Fax : + 33 1 44 05 07 37  
Email : [Sciences.par@mfa.gov.hu](mailto:Sciences.par@mfa.gov.hu)

**INDONESIA - INDONÉSIE****Mr. Kukuh S. ACHMAD**

Head of Center for Standard Application System  
National Standardization Agency  
Mangala Wanabakti Building Block IV, 4<sup>th</sup> Floor  
JL. Gatot Subroto, Senayan  
Jakarta  
Tél : + 62 21 5747043  
Fax : + 62 21 5747045  
Email : [kukuh@bsn.go.id](mailto:kukuh@bsn.go.id)

**IRELAND – IRLANDE - IRLANDIA****Ms Ciara DALY**

Assistant Agricultural Inspector  
Department of Agriculture, Food and the Marine  
Agriculture House  
Kildare Street  
Dublin 2  
Tél : + 353 6072367  
Email : [ciara.daly@agriculture.gov.ie](mailto:ciara.daly@agriculture.gov.ie)

**ITALY - ITALIE - ITALIA****Mr. Ciro IMPAGNATIELLO**

Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e Forestali  
SAQ VIII - Codex Alimentarius  
Via XX Settembre, 20  
00187 Roma  
Tel. + 39 06 46656046  
Fax. + 39 06 4880273  
Email : [c.impagnatiello@mpaaf.gov.it](mailto:c.impagnatiello@mpaaf.gov.it)

**Mr. Ghebremadhin GHEBREIGZABIHER**

Medical Officer - International Office  
Ministry of Health  
Department of Public Health for Veterinary, Food Security and Collegial Bodies for Health Protection  
Via G. Ribotta, 5  
00144 Roma  
Tél : + 39 06 59943310  
Email : [g.ghebregzabiher@sanita.it](mailto:g.ghebregzabiher@sanita.it)

**JAPAN – JAPON - JAPÓN****Dr. Kazushi YAMAUCHI**

Director  
Office of International Food Safety of Food Safety  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,  
Tokyo 100-8916  
Tél : + 81 3 3595 2326  
Fax : + 81 3 3503 7965  
Email : [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Dr. Hiroshi YOSHIKURA**

Adviser  
Department of Food Safety,  
Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,  
Tokyo 100-8916  
Tel : + 81 3 3595 2326  
Fax : + 81 3 3503 7965  
Email : [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Mr. Hiroaki KOJIMA**

Deputy Director  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo  
Tél : + 81 3 5512 2291  
Fax : + 81 3 3507 4232  
Email : [hiroaki\\_kojima@nm.maff.go.jp](mailto:hiroaki_kojima@nm.maff.go.jp)

**Dr. Takako YANO**

Section Chief  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo  
Tél : + 81 3 3502 8732  
Fax : + 81 3 3507 4232  
Email : [takako\\_yano@nm.maff.go.jp](mailto:takako_yano@nm.maff.go.jp)

**Dr. Soichi KOIKE**

Associate Professor  
Department of Planning, Information and Management  
The University of Tokyo Hospital  
7-3-1, Hongo, Bunkyo-ku,  
Tokyo 113-8655  
Tel : + 81 3 5800 8716  
Fax : + 81 3 5800 8765  
Email : [koikes@adm.h.u-tokyo.ac.jp](mailto:koikes@adm.h.u-tokyo.ac.jp)

**Ms Makiko MATSUO**

Project Researcher  
The University of Tokyo  
7-3-1 Hongo, Bunkyo-ku  
Tokyo 113-0033  
Tél : + 81 3 5841 0217  
Email : [matsuoma@j.u-tokyo.ac.jp](mailto:matsuoma@j.u-tokyo.ac.jp)

**KENYA****Dr. Nicholas AYORE**

Senior Assistant Director of Veterinary Services  
Ministry of Livestock Development  
P.O. Box 34188  
Nairobi  
Tél : + 254 721390966  
Email : [nicholasayore@gmail.com](mailto:nicholasayore@gmail.com)

**Dr. James ONSANDO**

Managing Director  
Kenya Plant Health  
Inspectorate Services (KEPHIS)  
P.O. Box 49592, 00100  
GPO, Nairobi  
Tél : + 254 020 353 6171 / 2  
Fax : + 254 020 353 6175  
Email : [director@kephis.org](mailto:director@kephis.org)

**Mrs Magaret ALEKE**

Manager, Food and Agriculture Standards  
Kenya Bureau of Standards  
P.O. Box 54974  
00200 Nairobi  
Tél : + 254 728 748172  
Fax : + 254 206 009 660  
Email : [alekem@kebs.org](mailto:alekem@kebs.org)

**KOREA (REPUBLIC OF)**  
**CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)**  
**COREA (REPÚBLICA DE)**

**Dr. Chang Hee LEE**

Senior Researcher  
Korea Food and Drug Administration  
Osong Health Technology Administration Complex  
187, Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup  
Cheongwon-gun, Chengcheongbuk-do (363-700)  
Tél : + 82 43 719 2415  
Email : [chlee65@korea.kr](mailto:chlee65@korea.kr)

**Mrs Sung-Yeon BANG**

Deputy Director  
Food Safety Policy Division/Food Safety Bureau  
Korea Food and Drug Administration  
Osong Health Technology Administration Complex  
187, Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup  
Cheongwon-gun, Chengcheongbuk-do (363-700)  
Tél : + 82 43 719 2040  
+ 82 43 719 2000  
Email : [jukebox75@hanmail.net](mailto:jukebox75@hanmail.net)

**Dr. Byung Hoon CHO**

Senior Researcher  
Animal, Plant and Fisheries Quarantine and  
Inspection Agency (QIA)  
Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries  
175 Anyangge Manan-Gu, Anyang City,  
GyungGi-Do  
Tél : + 82 31 467 1827  
Fax : + 82 31 467 1974  
Email : [chobh02@korea.kr](mailto:chobh02@korea.kr)

**Mr. Songmoo HEO**

Deputy Director  
Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries  
47 Gwanmun-ro, Gwacheon-city  
Tél : + 82 2 500 1859  
Fax : + 82 2 504 6659  
Email : [heosm@korea.kr](mailto:heosm@korea.kr)

**LEBANON – LIBAN - LÍBANO****Miss Mariam EID**

CCNEA Coordinator  
Ministry of Agriculture  
Bir Hassan, Jneh,  
Beyrouth  
Tél : + 961 3567542  
Fax : + 961 1824100  
Email : [meid@agriculture.gov.lb](mailto:meid@agriculture.gov.lb)

**Mr. Mohamad KHANSA**

Minister's Advisor  
Ministry of Agriculture  
Bir Hassan, Jneh,  
Beyrouth  
Tél : + 961 821 900  
Fax : + 961 823 900  
Email : [mkhansa@agriculture.gov.lb](mailto:mkhansa@agriculture.gov.lb)

**Mr. Mohamad NASSREDINE**

Conseiller du Ministre  
Ministère de l'Agriculture  
MOH, Bir Hassan, Jneh,  
Beyrouth  
Tél : + 00 961 1821900  
Fax : + 00 961 1823900  
Email : [mnassredine@agriculture.gov.lb](mailto:mnassredine@agriculture.gov.lb)

**LESOTHO****Dr. Tabitha SEEISO**

Director Veterinary Public Health  
Department of Livestock Services  
Ministry of Agriculture and Food Security  
Private Bag A82  
Maseru 100  
Tel : + 266 22 317284  
Fax : + 266 22 311500  
Email : [seeisotabitha@yahoo.com](mailto:seeisotabitha@yahoo.com)

**MALAYSIA – MALAISIE - MALASIA****Mrs Nor Aini SUDIN**

Food Technology Consultant  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administration Centre  
62590 Putrajaya  
Tel : + 603 2092 5355  
Fax : + 603 8889 3815  
Email : [nenanoraini@yahoo.com](mailto:nenanoraini@yahoo.com)



**Mrs Noraini MOHD OTHMAN**  
 Senior Director  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Level 3, Block E7, Parcel E  
 Federal Government Administration Centre  
 62590 Putrajaya  
 Tel : + 603 8883 3500  
 Fax : +603 8889 3815  
 Email : [noraini\\_othman@moh.gov.my](mailto:noraini_othman@moh.gov.my)

### **MEXICO – MEXIQUE**

**Mrs Flavia FARINETTI**  
 Consejera Economica ante la OCDE  
 Secretaria de Economia  
 8 rue de Berri  
 75008 Paris (France)  
 Tél : + 33 1 56 59 29 12  
 Fax : + 33 1 56 59 29 19  
 Email : [flavia.farinetti@economia.gob.mx](mailto:flavia.farinetti@economia.gob.mx)

### **MOROCCO – MAROC - MARRUECOS**

**Mr. El Maati BENZAOUZ**  
 Directeur  
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches  
 Chimiques  
 25, rue Nichakra Rahal  
 20110 Casablanca  
 Tel : + 212 522 302 196  
 Fax : + 212 522 301 972  
 Email : [maatibenazzouz@yahoo.fr](mailto:maatibenazzouz@yahoo.fr)

**Miss Sabah LAZRAK**  
 Directrice  
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime  
 Département de la Pêche Maritime  
 BP 476, Agdal  
 Rabat  
 Tél : + 212 537 688 297  
 Fax : + 212 537 688 294  
 Email : [lazraq@mpm.gov.ma](mailto:lazraq@mpm.gov.ma)

**Mr. Abdelkrim BERRADA**  
 Chef de Division  
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime  
 Département de la Pêche Maritime  
 Quartier administratif Haut Agdal  
 BP 476, Agdal  
 Rabat  
 Tel : + 212 537 688 278  
 Fax : + 212 537 688 294  
 Email : [berrada@mpm.gov.ma](mailto:berrada@mpm.gov.ma)

**Mrs Khadija ARIF**  
 Ingénieur d'Etat en Industries agro-alimentaires  
 Chargée du Codex Alimentarius  
 Office National de Sécurité Sanitaire des Produits  
 Alimentaires  
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime  
 Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal  
 Rabat  
 Tél : + 212 537 676 618  
 Fax : + 212 537 682 049  
 Email : [khad32@yahoo.fr](mailto:khad32@yahoo.fr)

**Miss Bouchra ELAYCHI**  
 Directrice Management Qualité, Hygiène,  
 Sécurité et Environnement  
 Koutoubia Holding  
 Rue Ibn Khaldoun  
 Mohammedia  
 Tel : + 212 661 041 095  
 Fax : + 212 523 314 966  
 Email : [belaychi@gmail.com](mailto:belaychi@gmail.com)  
[belaychi@koutoubia.net](mailto:belaychi@koutoubia.net)

**Mr. Mohammed SMAINI**  
 Délégué Principal - EACCE / EUROPE  
 Ministère de l'Agriculture / Maroc  
 Ets Autonome de Contrôle et de Coordination des  
 Exportations  
 5 rue de la Corderie  
 Centra 302 - MIN de Rungis  
 94586 Chevilly Larue (France)  
 Tél : + 33 1 41 73 30 01  
 Mobile : + 33 6 87 95 28 04  
 Fax : + 33 1 41 73 36 83  
 Email : [smaini-eacce@wanadoo.fr](mailto:smaini-eacce@wanadoo.fr)

**Mr. Driss MACHRAA**  
 Ingénieur en Chef  
 Chef de Service de l'Hygiène Alimentaire  
 Ministère de la Santé  
 71, avenue Ibn Sina  
 Agdal – Rabat  
 Tél : +212 661 95 6807  
 Email : [machraadriss@yahoo.fr](mailto:machraadriss@yahoo.fr)

### **MYANMAR**

**Dr. MYINT MYINT**  
 Deputy Director  
 FDA  
 Ministry of Health  
 Office No. 47  
 Naypyitaw, Myanmar  
 Tél : + 067 431136  
 Fax : + 067 431136  
 Email : [drmyintmyint.fda@gmail.com](mailto:drmyintmyint.fda@gmail.com)

**NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS****Mr. Hieronymus FRIEDERICY**

Codex Coordinator  
 Ministry of Economic Affairs, Agriculture & Innovation  
 PO Box 20401  
 2500 EK Den Haag  
 Tel : + 31 70 378 4924  
 Fax : + 31  
 Email : [h.friedericy@mineleni.nl](mailto:h.friedericy@mineleni.nl)

**Mr. Rob THEELEN**

Expert Food Safety  
 Office for Risk Assessment of the NVWA  
 PO Box 43006  
 3540AA Utrecht  
 Tel : + 31 611 882 558  
 Email : [r.m.c.theelen@vwa.nl](mailto:r.m.c.theelen@vwa.nl)

**NEW ZEALAND – NOUVELLE - ZÉLANDE –  
NUEVA ZELANDIA****Mr. Raj RAJASEKAR**

Senior Programme Manager (Codex)  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 Level 8, Pastoral House  
 25 The Terrace  
 Wellington 6011  
 PO Box 2526  
 Tél : + 64 4 894 2576  
 Email : [Raj.rajasekar@maf.govt.nz](mailto:Raj.rajasekar@maf.govt.nz)

**NIGER - NÍGER****Mrs HASSANE HAMIDOU Aissatou Cissé**

Chef de Division Nutrition Alimentation  
 Direction Générale de l'Agriculture  
 Ministère de l'Agriculture  
 BP 323 Niamey  
 Tel : + 227 96 96 94 23  
 Email : [aissacisse\\_hassan@yahoo.fr](mailto:aissacisse_hassan@yahoo.fr)

**NIGÉRIA****Mrs Nkolika Ogochukam MAINASARA**

Deputy Director  
 National Agency for Food and Drug Administration  
 and Control (NAFDAC)  
 Plot 2032, Olusegun Obasanjo Way  
 Wuse Zone 7  
 Abuja  
 Tel : + 234 8033217430 / + 234 7043481044  
 Email : [mainasara.o@nafdac.gov.ng](mailto:mainasara.o@nafdac.gov.ng)  
[maragozwo@yahoo.com](mailto:maragozwo@yahoo.com)

**Mrs Simidele ONABAJO**

Deputy Director  
 National Agency for Food and Drug Administration  
 and Control (NAFDAC)  
 Plot 2032, Olusegun Obasanjo Way  
 Wuse Zone 7  
 Abuja  
 Tel : + 234 8033045403  
 Email : [onabajo.s@nafdac.gov.ng](mailto:onabajo.s@nafdac.gov.ng)

**Mr. Zacchaeus ATTE**

Director  
 Federal Ministry of Agriculture and Rural  
 Development  
 FCDA Secretariat, AREA 11  
 Garki, Abuja  
 Tél : + 234 8135043870  
 Email : [atteolu@yahoo.com](mailto:atteolu@yahoo.com)

**NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA****Mrs Bodil BLAKER**

Specialist Director  
 Ministry of Health and Care Services  
 P.O. Box 8011 Dep  
 N-0030 Oslo  
 Tel : + 47 22 24 86 02  
 Fax : + 47 22 24 86 56  
 Email : [bob@hod.dep.no](mailto:bob@hod.dep.no)

**Mrs Vigdis VEUM MOELLERSEN**

Senior Advisor  
 Norwegian Food Safety Authority  
 Head Office  
 Felles postmottak  
 Postboks 383  
 N-2381 Brumundal  
 Tel : + 47 23 21 66 69  
 Fax : + 47 23 21 68 01  
 E-mail : [visvm@mattilsynet.no](mailto:visvm@mattilsynet.no)

**PARAGUAY****Mrs Patricia FRUTOS**

Director of Multilateral Economic Division  
 Ministère des Affaires Etrangères  
 Palma 594  
 Asuncion Paraguay  
 Tél : + 595 21 446 796  
 Email : [pfrutos@mre.gov.py](mailto:pfrutos@mre.gov.py)

**PHILIPPINES****Mrs Mary Grace MANDIGMA**

OIC Chief Science Research  
 Specialist  
 Bureau of Agriculture and Fisheries Product  
 Standards  
 Department of Agriculture  
 119 Compound, Visayas Avenue  
 Diliman, Quezon City 1101  
 Tél : + 632 9206131 / 4552858  
 Fax : + 632 9206131  
 Email : [bafpsda@yahoo.com.ph](mailto:bafpsda@yahoo.com.ph)

**Mrs Maribel MARGES**

SPS Desk Officer  
Agriculture  
Policy Research Service  
3F Dept. of Agriculture Bldg  
Elliptical Road, Diliman  
Quezon City  
Tél : + 632 926 7439  
Fax : + 632 928 0590  
Email : [mgmarges@yahoo.com](mailto:mgmarges@yahoo.com)

**POLAND – POLOGNE - POLONIA****Mrs Magdalena KOWALSKA**

Main Expert  
International Cooperation Department  
Codex Contact Point for Poland  
Agricultural and Food Quality Inspection  
30 Wspolna St.  
00-930 Warsaw  
Tel : + 48 22 623 29 04  
Fax : + 48 22 623 29 97  
Email : [kodeks@ijhars.gov.pl](mailto:kodeks@ijhars.gov.pl)

**Mrs Joanna MARYNIAK-SZPILARSKA**

Expert  
International Cooperation Department  
Codex Contact Point for Poland  
Agricultural and Food Quality Inspection  
30 Wspolna St.  
00-930 Warsaw  
Tel : + 48 22 623 26 50  
Fax : + 48 22 623 29 97  
Email : [kodeks@ijhars.gov.pl](mailto:kodeks@ijhars.gov.pl)

**ROMANIA – ROUMANIE****Mrs Monica Mariana NEAGU**

Director  
National Sanitary Veterinary and Food Safety  
Authority  
Piata Presei Libere nr1  
Bucuresti, Sector I  
Tél : + 40 723 890 115  
Fax : + 40 213 124 967  
Email : [neagu.monica@ansvsa.ro](mailto:neagu.monica@ansvsa.ro)

**RUSSIAN FEDERATION – FÉDÉRATION DE  
RUSSIE – FEDERACIÓN DE RUSIA****Prof. Marina SHEVYREVA**

Director  
Department of Health Protection and Sanitary-  
epidemiological Human Well-being  
Ministry of Health and Social Development  
127994  
Moscow, Rahmanovsky per. 3  
Tél : + 7 495 627 29 52  
Fax : + 7 495 392 42 17  
Email : [bakoninaja@rosminzdrav.ru](mailto:bakoninaja@rosminzdrav.ru)

**Mrs Yulia BAKONINA**

Senior Specialist  
Department of International Cooperation  
Ministry of Health and Social Development  
127994  
Moscow, Rahmanovsky per. 3  
Tél : + 7 495 627 29 52  
Fax : + 7 495 392 42 17  
Email : [BakoninaJA@rosminzdrav.ru](mailto:BakoninaJA@rosminzdrav.ru)

**SENEGAL - SÉNÉGAL****Prof. Amadou DIOUF**

Professeur Titulaire de Toxicologie  
Chef du Centre anti-poison  
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique  
et de la Prévention  
Hôpital De Fann  
BP 5246 Dakar  
Tél : + 221 33 825 40 07  
Fax : + 221 33 869 42 49 / + 221 33 824 65 39  
Email : [amdiouf@refer.sn](mailto:amdiouf@refer.sn)

**Dr. Mame Coumba Codou FAYE**

Chef du Bureau Alimentation  
Direction de la Santé  
Point de Contact National du Codex  
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique  
et de la Prévention  
Rue Aimée Césaire – Fann Résidence  
BP 4024 - Dakar  
Tél : + 221 33 869 42 97  
Cel : + 221 775566478  
Fax : + 221 33 869 42 06  
Email : [codexsenegal@gouv.sn](mailto:codexsenegal@gouv.sn)  
[mamecoumba@yahoo.com](mailto:mamecoumba@yahoo.com)

**Mr. Abdoulaye NDIAYE**

Chef Division Législation Phytosanitaire et  
Quarantaine des plantes  
Direction de la Protection des Végétaux  
Ministère de l'Agriculture  
DPV, km 15 route de Rufisque  
BP 20054 Thiaroye, Dakar  
Cellulaire : + 221 77 611 11 75 / 77 7015 48 09  
Fax : + 221 33 834 28 54  
Email : [dpv1@orange.fr](mailto:dpv1@orange.fr)  
[layedpv@yahoo.fr](mailto:layedpv@yahoo.fr)

**SLOVAKIA – SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA****Dr. Zuzana BIROSOVA**

Director  
Food Safety and Nutrition Department  
Ministry of Agriculture and Rural Development  
Dobrovicova 12  
812 66 Bratislava  
Tel : + 421 2 592 66 571  
Fax : + 421 2 592 66 704  
Email : [zuzana.birosova@land.gov.sk](mailto:zuzana.birosova@land.gov.sk)  
[codex@land.gov.sk](mailto:codex@land.gov.sk)

**SLOVENIA – SLOVÉNIE - ESLOVENIA****Dr. Blaza NAHTIGAL**

Codex Contact Point  
 Ministry of Agriculture and Environment  
 Food Safety Directorate  
 Dunajska Cesta 22  
 1000 Ljubljana  
 Tel : + 386 1 478 9398  
 Fax : + 386 1 478 9055  
 Email : [blaza.nahtigal@gov.si](mailto:blaza.nahtigal@gov.si)  
[codex.mkqp@gov.si](mailto:codex.mkqp@gov.si)

**SPAIN – ESPAGNE - ESPAÑA****Mrs Maria Luisa AGUILAR**

Jefa de Servicio  
 Ministerio de Sanidad y Política Social  
 Agencia Española de Seguridad Alimentaria y  
 Nutrición  
 C/Alcala 56  
 28071 Madrid  
 Tel : + 34 91 33 80 429  
 Fax : + 34 91 33 80 169  
 Email : [ciao@msssi.es](mailto:ciao@msssi.es)

**SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD -  
SUDÁFRICA****Mr. Malose Daniel MATLALA**

Deputy Director  
 Food Control (National Codex Contact Point)  
 Department of Health  
 Private bag X828  
 Pretoria, 0001  
 Tel : + 27 12 395 8789  
 Fax : + 27 12 866326440  
 Email : [CACPSA@health.gov.za](mailto:CACPSA@health.gov.za)

**SUDAN – SOUDAN – SUDÁN****Miss Batoul ABDO**

Head of Quality Control Unit  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 285  
 Tél : + 249 91 1473454  
 Fax : + 249 83 782027  
 Email : [Batatis@hotmail.com](mailto:Batatis@hotmail.com)

**Mr. Hatim ALI**

Manager Inter-Relation Unit  
 Sudanese Standards & Metrology Organization  
 P.O. Box 13573  
 Tél : + 249  
 Fax : + 249 83 774852  
 Email : [hatimali@yahoo.com](mailto:hatimali@yahoo.com)

**Mr. Eltigani TAHA**

Head of International Relations, SSMO  
 Sudanese Standards & Metrology Organization  
 P.O. Box 13573  
 Tél : + 249 91 2914921  
 Fax : + 249 83 774852  
 Email : [lr-ssmo2012@hotmail.com](mailto:lr-ssmo2012@hotmail.com)  
[Bachirtaha2020@hotmail](mailto:Bachirtaha2020@hotmail)

**SWEDEN – SUÈDE - SUECIA****Mrs Catharina ROSQVIST**

Senior Administrative Officer  
 Ministry for Rural Affairs  
 Fredsgatan 8  
 SE-103 33 Stockholm  
 Tél : + 46 8 405 37 82  
 Fax : + 46 8 20 64 96  
 Email : [catharina.rosqvist@rural.ministry.se](mailto:catharina.rosqvist@rural.ministry.se)

**Mrs Carmina IONESCU**

Codex Coordinator  
 Principal Regulatory Officer  
 National Food Agency  
 Box 622  
 SE-751 26 Uppsala  
 Tel : + 46 18 17 55 00  
 Fax : + 46 18 10 58 58  
 Email : [codex.sweden@slv.se](mailto:codex.sweden@slv.se)

**SWITZERLAND – SUISSE – SUIZA****Dr. Roland CHARRIERE**

Deputy Director General  
 Head Consumer Protection Directorate  
 Federal Office of Public Health  
 CH-3003 Bern  
 Tél : + 41 31 322 95 03  
 Fax : + 41 31 322 95 74  
 Email : [roland.charriere@bag.admin.ch](mailto:roland.charriere@bag.admin.ch)

**Mr. Martin MÜLLER**

Scientific Adviser  
 Codex Contact Point  
 Division of International Affairs  
 Federal Office of Public Health  
 CH-3003 Bern  
 Tél : + 41 31 324 93 16  
 Fax : + 41 31 322 11 31  
 Email : [martin.mueller@bag.admin.ch](mailto:martin.mueller@bag.admin.ch)

**Mrs Ursula TRÜEB**

Representative of the Swiss Consumer  
 Organizations  
 Bözli 1  
 CH-4312 Magden  
 Tel : + 41 61 841 12 56  
 Email : [ursula.trueb@vtxmail.ch](mailto:ursula.trueb@vtxmail.ch)

**Dr. Jean VIGNAL**

Regulatory Affairs  
Nestec Ltd  
Avenu Nestlé 55  
Post Box  
CH-1800 Vevey  
Tél : + 41 21 924 35 01  
Fax : + 41 21 924 45 47  
Email : [jean.vignal@nestle.com](mailto:jean.vignal@nestle.com)

**Dr. Hervé NORDMANN**

Director  
Scientific & Regulatory Affairs  
Ajinomoto Switzerland AG  
En Crochet 1  
CH-1143 Apples  
Tel : + 41 21 800 37 63  
Fax : + 41 21 800 40 87  
Email : [herve.nordmann@asg.ajinomoto.com](mailto:herve.nordmann@asg.ajinomoto.com)

**Mrs Awilo OCHIENG PERNET**

Vice-Chairperson, Codex Alimentarius Commission  
Division of International Affairs  
Federal Office of Public Health  
CH-30003 Bern  
Tél : + 41 31 322 00 41  
Fax : + 41 31 322 11 31  
Email : [awilo.ochieng@bag.admin.ch](mailto:awilo.ochieng@bag.admin.ch)

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA****Mr. Pisan PONGSAPITCH**

Director  
Office of Standard Development, National Bureau of  
Agricultural Commodity and Food Standards  
50 Paholyothin Road  
Jatujak 10900  
Tél : +662 561 2277 ext 1401  
Fax : + 662 561 3357  
Email : [pisan@acfs.go.th](mailto:pisan@acfs.go.th)  
[codex@acfs.go.th](mailto:codex@acfs.go.th)

**Mr. Boonpeng SANTIWATTANATAM**

Vice-Chairman of Food Processing Industry Club  
Federation of Thai Industries, Queen Sirikit National  
Convention Center, Zone C 4<sup>th</sup> Floor  
60 New Rachadapisek Road, Klongtoey  
Bangkok 10110  
Tél : + 662 345 1167  
Fax : + 662 345 1281-3  
Email : [boonpeng@cpf.co.th](mailto:boonpeng@cpf.co.th)

**TUNISIA – TUNISIE****Mrs Mélika HERMASSI BELGACEM**

Directeur du Département qualité, sécurité sanitaire  
des aliments et environnement  
Secrétaire permanent du comité Tunisien du Codex  
Alimentarius  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
12 rue de l'Usine  
2035 Charguia II  
Tel: +216 97 412 865  
Fax: + 216 71 941 080  
Email : [codextunisie@topnet.tn](mailto:codextunisie@topnet.tn)

**UNITED KINGDOM****ROYAUME-UNI**  
**REINO UNIDO****Mr. Anil KANANI**

Head of Food Composition and Standards  
Department for Environment, Food and Rural Affairs  
Area 7E, 9 Millbank, c/o Nobel House  
17 Smith Square  
London SW1P 3JR  
Tel : + 44 20 7238 6569  
Fax : + 44 20 7238 3177  
Email : [anil.kanani@defra.gsi.gov.uk](mailto:anil.kanani@defra.gsi.gov.uk)

**UNITED STATES OF AMERICA****ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**  
**ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA****Mrs Karen STUCK**

U.S. Codex Manager  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
14<sup>th</sup> Independence Ave.  
Room 4861 South Building  
Washington, DC 20250  
Tel : + 1 202 720 2057  
Fax : + 1 202 720 3157  
Email : [karen.stuck@osec.usda.gov](mailto:karen.stuck@osec.usda.gov)

**Dr. H. Michael WEHR**

Codex Program Manager  
US Food and Drug Administration  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20816  
Tel : + 1 240 402 1724  
Fax : + 1 301 436 2618  
Email : [michael.wehr@fda.hhs.gov](mailto:michael.wehr@fda.hhs.gov)

**Mrs Camille BREWER**

Director, International Affairs Staff  
Health and Human Services  
U.S. Food and Drug Administration  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740  
Tel : + 1 240 402 1723  
Fax : + 1 301 436 2618  
Email : [camille.brewer@fda.hhs.gov](mailto:camille.brewer@fda.hhs.gov)

**Dr. Steven VAUGHN**

Director  
Office of New Animal Drug Evaluation  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
7520 Standish Place  
Rockville, Maryland 20855  
Tel : + 1 240 276 8300  
Fax : + 1 240 276 9538  
Email : [steven.vaughn@fda.hhs.gov](mailto:steven.vaughn@fda.hhs.gov)

**Mrs Barbara McNIFF**

Senior Staff Officer,  
US Codex Office  
U.S. Department of Agriculture  
Room 4870 South Building  
1400 Independence Avenue  
Washington, DC 20250  
Tel : + 1 202 690 4719  
Fax : + 1 202 720 3157  
Email : [barbara.mcniff@fsis.usda.gov](mailto:barbara.mcniff@fsis.usda.gov)

**Mr. David EGELHOFER**

Senior Trade Advisor  
U.S. Department of Agriculture  
Foreign Agricultural Service  
1400 Independence Avenue  
Washington, DC 20250  
Tél : + 1 202 720 0361  
Fax : + 1 202 720 0433  
Email : [david.egelhofer@fas.usda.gov](mailto:david.egelhofer@fas.usda.gov)

**Ms Anne KIRCHNER**

Senior Regulatory Counsel  
U.S. Food and Drug Administration  
10903 New Hampshire Avenue,  
Room 3538  
Silver Spring, MD 20993  
Tél : + 1 301 796 8806  
Fax : + 1 301 595 7943  
Email : [anne.kirchner@fda.hhs.gov](mailto:anne.kirchner@fda.hhs.gov)

**Mrs Marsha ECHOLS**

Washington Counsel  
National Association for the Specialty  
Food Trade, Inc.  
3286 M Street, NW  
Washington, DC 20007  
Tel : + 1 202 625 1451  
Fax : + 1 202 625 9126  
Email : [echols@marshaechols.com](mailto:echols@marshaechols.com)

**Mr. Kyd BRENNER**

Partner  
DTB Associates, LLP  
1700 Pennsylvania Ave, NW – Suite 200  
Washington, DC 20006  
Tél : + 202 684 2508  
Fax : + 202 684 2234  
Email : [kbrenner@dtbassociates.com](mailto:kbrenner@dtbassociates.com)

**YEMEN - YÉMEN****Miss Suaad HASSAN**

Director of Relations and Planning  
Vice Secretary General for National Committee for  
Food Safety Organization - Yemen  
Yemen Standardisation Metrology and Quality  
Control Organization  
Al Zubairy St. industrial complex  
San a'a  
Tél : + 967 1 472 557 Mobile : +967 770 101 860  
Fax : + 967 1 219980 / + 967 1 402636  
Email : [suaadkaid2006@yahoo.com](mailto:suaadkaid2006@yahoo.com)

**CHAIRMAN OF THE CODEX ALIMENTARIUS  
COMMISSION - PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DU CODEX ALIMENTARIUS - PRESIDENTE DE LA  
COMISIÓN DEL CODEX ALIMENTARIUS****Mr Sanjay DAVE**

Director  
Agricultural and Processed Food Products Export  
Development Authority (APEDA)  
Ministry of Commerce  
Government of India  
NCUI Building, 3 Siri Institutional Area  
August Kranti Marg, Hauz Khas  
New Delhi – 110016 (Inde)  
Tél : +91 11 26513162  
Fax : +91 11 26519259  
Email: [dave.codex@apeda.gov.in](mailto:dave.codex@apeda.gov.in)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL  
ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES  
INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES  
INTERNACIONALES**

**IIF – IIR (Institut International du Froid –  
International Institute of Refrigeration)**

**Mr. Xavier MEIGNIEN**

Directeur Délégué  
Institut International du Froid  
177, Boulevard Malesherbes  
75017 Paris (France)  
Tel : + 33 1 42 27 32 35  
Fax : + 33 1 47 63 17 98  
Email : [x.meignien@ifir.org](mailto:x.meignien@ifir.org)

**OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale –  
World Organisation for Animal Health)**

**Dr. Bernard VALLAT**

Director General  
OIE  
12, rue de Prony  
75017 Paris (France)  
Tel : + 33 1 44 15 18 88  
Fax : + 33 1 42 67 09 87  
Email : [oi@oie.int](mailto:oi@oie.int)

**Dr. Sarah KAHN**

Head, International Trade Department  
OIE  
12, rue de Prony  
75017 Paris (France)  
Tel : + 33 1 44 15 18 88  
Fax : + 33 1 42 67 09 87  
Email : [s.kahn@oie.int](mailto:s.kahn@oie.int)

**Dr. Mylrea GILLIAN**

Deputy Head, International Trade Department  
OIE  
12, rue de Prony  
75017 Paris (France)  
Tel : + 33 1 44 15 18 88  
Fax : + 33 1 42 67 09 87  
Email : [g.mylrea@oie.int](mailto:g.mylrea@oie.int)

**OIV (Organisation internationale de la Vigne et du  
Vin)**

**Mr. Guido BALDESCHI**

Responsable Méthodes d'analyse  
18, rue d'Aguesseau  
75008 Paris (France)  
Tel : + 33 1 44 94 80 80  
Fax : + 33 1 42 66 90 63  
Email : [metanalysis@oiv.int](mailto:metanalysis@oiv.int)

**Mr. Jean-Claude RUF**

Coordinateur Scientifique  
18, rue d'Aguesseau  
75008 Paris (France)  
Tel : + 33 1 44 94 80 94  
Fax : + 33 1 42 66 90 63  
Email : [jruf@oiv.int](mailto:jruf@oiv.int)

**Mrs Tatiana SVINARTCHUK**

Chef Unité Economie et Droit  
18, rue d'Aguesseau  
75008 Paris (France)  
Tel : + 33 1 44 94 80 82  
Fax : + 33 1 42 66 90 63  
Email : [ecodroit@oiv.int](mailto:ecodroit@oiv.int)

**WTO/OMC (World Trade Organisation –  
Organisation Mondiale du Commerce)**

**Ms Marième FALL**

Counsellor  
Agriculture and Commodities Division  
(Suisse)  
Tel : + 41 22 739 5527  
Fax : + 41 22 739 5760  
Email : [marieme.fall@wto.org](mailto:marieme.fall@wto.org)

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL  
ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES  
INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO  
GUBERNAMENTALES**

**AEDA- EFLA (Association Européenne pour le  
Droit de l'Alimentation)**

**Mr. Xavier LAVIGNE**

Member  
AEDA-EFLA  
50 Rue de l'Association  
1000 Brussels (Belgique)  
Tel : + 32 2 209 1142  
Fax : + 32 2 219 7342  
Email : [secretariat@efla-aeda.org](mailto:secretariat@efla-aeda.org)

**CONSUMERS INTERNATIONAL**

**Dr. Michael HANSEN**

Senior Scientist  
Consumer Report  
101 Truman Avenue  
Yonkers, NY 10703-1057 (USA)  
Tél : + 914 378 2452  
Email : [hansmi@consumer.org](mailto:hansmi@consumer.org)

**FIL-IDF (International Dairy Federation)****Mr. Thierry GESLAIN**

Directeur des Affaires Scientifiques et Techniques  
 CNIEL  
 42, rue de Châteaudun  
 75314 Paris Cedex 9 (France)  
 Tel : + 33 1 49 70 71 05  
 Fax : + 33 1 42 80 63 45  
 Email : [tgeslain@cniel.com](mailto:tgeslain@cniel.com)

**Mr. Jörg SEIFERT**

Technical Director  
 IDF  
 70, Boulevard Auguste Reyers  
 B-1030 Brussels (Belgique)  
 Tel : + 32 2 325 67 43  
 Fax : + 32 2 733 0413  
 Email : [jseifert@fil-idf.org](mailto:jseifert@fil-idf.org)

**ICA (International Co-operative Alliance)****Mr. Kazuo ONITAKE**

Head of Unit, Safety Policy Service  
 Japanese Consumers' Co-operative Union  
 Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuya-Ku  
 Tokyo 150-8913 (Japon)  
 Tel : + 81 3 5778 8109  
 Fax : + 81 3 5778 8125  
 Email : [kazuo.onitake@jccu.coop](mailto:kazuo.onitake@jccu.coop)

**ICGMA (International Council of Grocery Manufacturers Association)****Mrs Peggy ROCHETTE**

Sr. Director of International Affairs  
 Grocery Manufacturers Association  
 1350 I Street NW  
 Washington, DC 20005 (USA)  
 Tel : + 1 202 639 5921  
 Fax : + 1 202 639 5991  
 Email : [prochette@gmaonline.org](mailto:prochette@gmaonline.org)

**IFAH (International Federation for Animal Health)****Dr. Barbara FREISCHEM**

Executive Director  
 International Federation Animal Health  
 Rue Defacqz, 1  
 1000 Bruxelles (Belgique)  
 Tél : + 32 2 541 0111  
 Fax : + 32 2 541 0119  
 Email : [ifah@ifahsec.org](mailto:ifah@ifahsec.org)

**Dr. Olivier ESPEISSE**

Directeur Général - Vétérinaire Responsable  
 Elanco Santé Animale  
 Lilly France  
 13 rue Pagès  
 92158 Suresnes Cedex (France)  
 Tel : + 33 1 55 49 35 35  
 Fax : + 33 1 55 49 36 70  
 Email : [espeisse\\_olivier@lilly.com](mailto:espeisse_olivier@lilly.com)

**Mr. Jesse SEVCIK**

Director, Global Government Relations  
 Elanco Animal Health  
 A Division of Eli Lilly & Company  
 555 12 Street, Northwest #650  
 Washington, DC 20004 (USA)  
 Tél : + 1 202 393 7950  
 Fax : + 1 202 393 7960  
 Email : [jsevcik@elanco.com](mailto:jsevcik@elanco.com)

**IFU (International Federation of Fruit Juice Producers)****Mr. Paul ZWIKER**

Honorary Member  
 International Federation of Fruit Juice Producers  
 Postfach 45  
 CH-9220 Bischofszell  
 Tél : + 41 71 420 06 44  
 Fax : + 41 71 420 06 43  
 Email : [zwiker@bluewin.ch](mailto:zwiker@bluewin.ch)

**Mrs Elisabetta ROMEO-VAREILLE**

Secretary General  
 International Federation of Fruit Juice Producers  
 14, rue de Turbigo  
 75001 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 47 42 29 28  
 Fax : + 33 1 47 42 29 28  
 Email : [ifu@ifu-fruitjuice.com](mailto:ifu@ifu-fruitjuice.com)

**ISO (International Organization for Standardization - Organisation internationale de la Normalisation)****Miss Sandrine ESPEILLAC**

Food Project Manager  
 AFNOR  
 11 rue Francis de Pressensé  
 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex (France)  
 Tél : + 33 1 41 62 86 02  
 Email : [sandrine.espeillac@afnor.org](mailto:sandrine.espeillac@afnor.org)

**Mr. François FALCONNET**

Chair of ISO/TC 34 « Foods products »  
 ISO  
 Les Amand  
 58230 Saint-Agnan (France)  
 Tél : + 33 6 07 33 97 60  
 Email : [f.falconnet@orange.fr](mailto:f.falconnet@orange.fr)

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT****Mrs Selma DOYRAN**

Secretary, Codex Alimentarius Commission  
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
 FAO - Via delle Terme di Caracalla  
 Rome 00153 (Italie)  
 Tel : + 39 06 5705 5826  
 Fax : + 39 06 5705 4593  
 Email : [selma.doyran@fao.org](mailto:selma.doyran@fao.org)



**Mr. Tom HEILANDT**

Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO - Via delle Terme di Caracalla  
Rome 00153 (Italie)  
Tel : + 39 06 5705 4384  
Fax : + 39 06 5705 4593  
Email : [tom.heilandt@fao.org](mailto:tom.heilandt@fao.org)

**FAO****Mme Renata CLARKE**

Senior Officer,  
Food Control and Consumer Protection, Nutrition and  
Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
0153 Rome (Italie)  
Tel : + 39 06 5705 6156  
Fax : + 39 06 5705 4593  
Email : [renata.clarke@fao.org](mailto:renata.clarke@fao.org)

**WHO - OMS****Dr. Philippe VERGER**

Organisation Mondiale de la Santé  
OMS  
22 avenue Appria  
CH-1211 Genève 27 (Suisse)  
Tel : + 41 79 70 19 462  
Email : [vergerp@who.int](mailto:vergerp@who.int)

**LEGAL COUNSEL**  
**CONSEILLER JURIDIQUE**  
**ASESOR JURIDICO****FAO****Mr. Ilja BETLEM**

Legal Officer, General Legal Affairs Service  
Legal Office FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00153 Rome (Italie)  
Tel : +39 06 5705 2778  
Fax : + 39 06 5705 4408  
Email : [ilja.betlem@fao.org](mailto:ilja.betlem@fao.org)

**FRENCH SECRETARIAT**  
**SECRETARIAT FRANÇAIS**  
**SECRETARIA FRANCESA****Mme Roseline LECOURT**

Point de Contact Codex Français  
Premier Ministre - Secrétariat Général des Affaires  
Européennes (SGAE) - Secteur AGRAP  
68, rue de Bellechasse  
75700 Paris  
Tél : + 33 1 44 87 16 03  
Fax: + 33 1 53 18 99 18  
Email : [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)  
Email : [roseline.lecourt@sgae.gouv.fr](mailto:roseline.lecourt@sgae.gouv.fr)

**Mme Geneviève RAOUX**

Ministère de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie  
DGCCRF – Télédocus 051  
59, boulevard Vincent Auriol  
75703 Paris Cedex 13 (France)

**Melle Louise DANGY**

Stagiaire SGAE  
Point de Contact Codex Français  
Premier Ministre - Secrétariat Général des Affaires  
Européennes (SGAE) - Secteur AGRAP  
68, rue de Bellechasse  
75700 Paris

**Mme Jocelyne GABEZ**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la  
Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du  
territoire  
Direction générale de l'alimentation  
251 rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15